



**HAL**  
open science

# Le “ nouveau théâtre ” : une nouvelle inscription de Magnésie du Méandre

Jeanne Capelle

► **To cite this version:**

Jeanne Capelle. Le “ nouveau théâtre ” : une nouvelle inscription de Magnésie du Méandre. Revue des Études Grecques, 2021, 134 (2), pp.413-462. halshs-03409924

**HAL Id: halshs-03409924**

**<https://shs.hal.science/halshs-03409924>**

Submitted on 10 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

Jeanne CAPELLE

## LE « NOUVEAU THÉÂTRE » : UNE NOUVELLE INSCRIPTION DE MAGNÉSIE DU MÉANDRE\*

---

RÉSUMÉ. – Est ici publiée une inscription nouvelle de Magnésie du Méandre en l'honneur d'une stéphanéphore qui a notamment financé le *πεδάλιον* du « nouveau théâtre » vers le milieu du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. On examine dans quelle mesure l'édifice en question, sans doute celui publié sous le nom de « theatron » par O. Bingöl, a pu constituer un théâtre nouveau par rapport au premier. Il s'avère que l'édifice publié sous le nom de « theatron » est un théâtre digne de ce nom, de type grec ; avec son plan dérivant de celui du théâtre voisin de Milet, c'est même un rare exemple d'imitation architecturale. Son chantier, suspendu après avoir été commencé *ex nihilo*, ce qui est exceptionnel en Asie Mineure, nous livre l'image épurée

\* Mes premiers remerciements vont à O. Bingöl, ancien directeur de la mission de Magnésie du Méandre (remplacé par G. Kökdemir en juin 2021), pour avoir accepté de me confier l'inscription ici publiée, que j'avais pu lire sur le terrain le 29 juillet 2016, et pour m'avoir conseillée dans la préparation de sa publication, ainsi qu'O. Henry qui m'a soutenue dans ma démarche. L'article est issu d'une communication donnée le 12 avril 2021 lors de la séance commune de l'Association pour l'encouragement des Études grecques et de la Société des Études latines, dans la continuité de ma thèse sur les théâtres d'Ionie, dirigée par J.-Ch. Moretti et soutenue le 16 janvier 2021 à l'Université Lyon 2. Il est dédié à mon oncle J.-Fr. Hénocq, décédé au moment de la communication. Je remercie le président de l'AÉG, D. Rousset, de m'avoir invitée à prendre la parole devant une si docte assemblée, ainsi que Fr. Bérard, V. Boudon-Millot, D. Briquel, M. Corbier, S. Minon, Fr. Queyrel, N. Rousseau pour leurs remarques. J. Dalaison, F. Delrieux ainsi qu'É. Le Quééré m'ont éclairée sur la numismatique, N. de Chaisemartin sur le théâtre d'Aphrodisias ; R. Nouet sur les bases de statue, P. Thiolas sur les théâtres du Proche-Orient ; J. Bernini et R. Bouchon m'ont communiqué le manuscrit, l'une de sa thèse, l'autre de son mémoire d'habilitation inédit. Mes remerciements vont enfin à mon père, Ph. Capelle, chercheur inlassable de parallèles, avec qui j'ai abondamment discuté de l'interprétation du texte, à mon compagnon I. Boyer, auteur d'un « paquet » LaTeX sur mesure qui m'a grandement facilité l'édition de l'inscription, ainsi qu'à A. Bouvet et A. Hénocq pour leurs relectures.

d'une nouvelle conception du théâtre qui s'est progressivement développée à l'époque impériale dans la rénovation des anciens monuments de la région. Cette nouveauté alliait évolution morphologique, adaptation à de nouveaux usages, mais aussi créativité langagière, *πεδάλιον* correspondant au latin *podium*. Que les Magnètes, malgré leur ambition, aient laissé le « nouveau théâtre » inachevé peut se comprendre dans le cadre de l'histoire urbaine et agonistique de la cité à l'époque impériale, et plus largement dans le contexte de l'activité édilitaire et agonistique sans précédent des grandes cités ioniennes de Smyrne, d'Éphèse et de Milet.

ABSTRACT. – This paper presents a new inscription from Magnesia on the Meander in honour of a stephanephorus who, among other things, financed the *πεδάλιον* of the 'new theatre' around the middle of the 2<sup>nd</sup> c. A.D. The extent to which the building in question, most probably the one O. Bingöl published as "theatron", may have constituted a new theatre in relation to the first is examined. It turns out that the so-called theatron is a proper theatre of the Greek type; with its plan derived from that of the neighbouring theatre of Miletus, it is even a rare example of architectural imitation. Its construction, suspended after having been started *ex nihilo*, which is exceptional in Asia Minor, gives us the uncluttered image of a new conception of the theatre that progressively developed in the Imperial period through the renovation of ancient buildings in the region. This novelty combined morphological evolution, adaptation to new uses, but also linguistic creativity, *πεδάλιον* corresponding to the Latin podium. That the "new theatre", despite the ambition of the Magnetians, was left unfinished by them, can be understood in the context of the urban and agonistic history of the city in the Imperial period, and more broadly in the context of the unprecedented construction and festival boom in the great Ionian cities of Smyrna, Ephesus and Miletus.

Magnésie du Méandre compte parmi les quelques cités grecques d'Asie Mineure pour lesquelles on connaît, à l'époque impériale, non pas un, mais deux théâtres. À l'époque moderne, ces deux théâtres ont connu des fortunes tout à fait diverses, et même opposées, si bien qu'il paraît difficile de se faire une idée juste et équilibrée de leur place respective dans la cité.

Le premier est celui que l'on reconnut comme le théâtre de la cité de Magnésie dès la grande fouille allemande de Carl Humann, dont le principal objet était le temple d'Artémis Leukophryènè (fig. 1). Il fut dégagé lors de rapides campagnes s'étendant sur quelques mois des années 1890 et 1891. Son étude architecturale fut confiée par Humann à W. Dörpfeld, le père fondateur de la recherche sur le théâtre grec, qui se consacrait alors, à Athènes, à l'étude du théâtre de Dionysos. En deux courtes visites en terre magnète, l'archéologue allemand conclut qu'on avait dans le bâtiment de scène de cet édifice aux phases multiples une copie conforme de celui d'Athènes, depuis l'Antiquité réputée être la métropole des cités d'Ionie voisines de Magnésie<sup>1</sup>. Dès

<sup>1</sup> CURTY, *Parentés*, n<sup>os</sup> 49, 53, 231, 266.

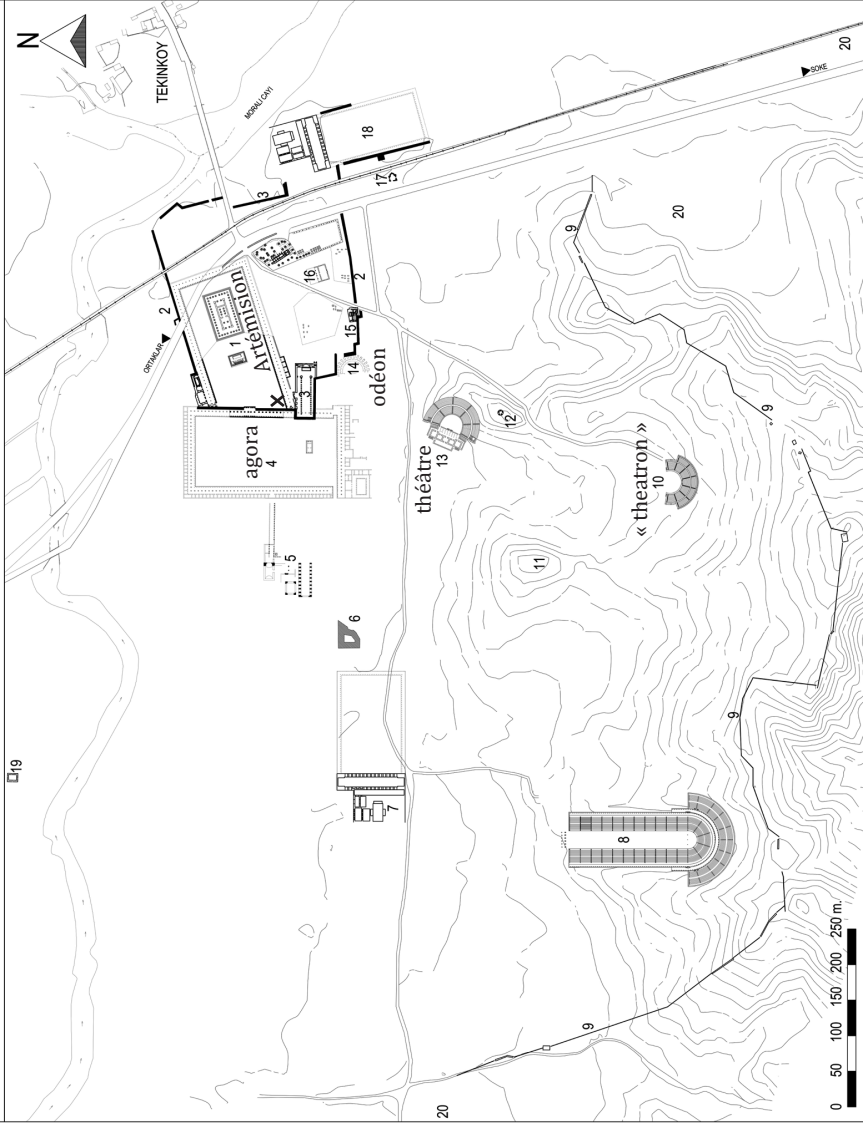


Fig. 1. Magnésie du Méandre, situation des trois édifices de type théâtral (d'après le plan de M. Yılmaz, courtoisie O. Bingöl).  
 X : secteur de découverte et de conservation de l'inscription.

1896, il intégra le monument à sa synthèse séminale sur le théâtre grec, *Das griechische Theater*, où, forçant encore le trait, il fixait une image reconstituée qui demeura jusqu'à nos jours un jalon de l'histoire du théâtre grec<sup>2</sup>.

Alors que ce monument de papier alimentait les débats, les vestiges du théâtre, déjà massivement pillés par les habitants des villages voisins<sup>3</sup>, sombraient à nouveau dans l'oubli. Aujourd'hui on ne distingue plus du théâtre de Magnésie qu'un rentrant au flanc ouest d'une colline anonyme et quelques blocs du noyau du mur de soutènement sud. C'est d'autant plus regrettable que la restitution comme la chronologie défendues par W. Dörpfeld pour ce théâtre mériteraient d'être revues, maintenant que l'on se fait une image assez différente de l'histoire de celui d'Athènes<sup>4</sup>. L'édifice, si l'on peut aujourd'hui douter qu'il ait été construit dès le IV<sup>e</sup> s. av. J.-C., faisait en tout cas partie de la panoplie monumentale de la ville hellénistique<sup>5</sup>.

À ce théâtre s'en ajouta un second, dans la partie sud de la ville (fig. 1). Découvert tardivement, il fut fouillé durant près de vingt ans, à partir de 1984, lorsqu'O. Bingöl commença à diriger la mission archéologique de Magnésie. Construit à l'époque impériale, bien après le premier, il en diffère également par son inachèvement. Ce théâtre a fait l'objet, contrairement au précédent, d'une véritable monographie parue en 2005 et demeurée relativement confidentielle<sup>6</sup>. O. Bingöl, loin cette fois de projeter sur l'édifice sa représentation du théâtre grec, lui a refusé jusqu'au nom de théâtre pour le baptiser « theatron », selon cette appellation que les archéologues d'aujourd'hui affectionnent pour désigner un édifice à gradins de nature incertaine. Cette étrange distinction entre « théâtre », traduction du grec θέατρον, qui identifie et réduit ce dernier à un type monumental bien précis, et « theatron », translittération définissant une catégorie hétéroclite, invite à poser avec F. Yegül la question : « Bir Tiyatro Ne Zaman Tiyatro Değildir? »<sup>7</sup>, ce

<sup>2</sup> W. DÖRPFELD, « Magnesia am Mäander », *AM* 16 (1891), p. 264-266 (rapport préliminaire), W. DÖRPFELD, E. REISCH, *Das griechische Theater. Beiträge zur Geschichte des Dionysos-Theaters in Athen und anderer griechischer Theater* (1896), p. 153-157. Voir encore C. HUMANN *et al.*, *Magnesia am Mäander – Bericht über die Ergebnisse der Ausgrabungen der Jahre 1891-1893* (1904), plus nuancé (p. 23, n. 1).

<sup>3</sup> G. DESCHAMPS, G. COUSIN, « Voyage en Asie Mineure », *BCH* 18 (1894), p. 5-43.

<sup>4</sup> En dernier lieu, Chr. PAPASTAMATI-VON MOOCK, « Το “θέατρο των μεγάλων τραγικών” », *Logeion* 10 (2020), p. 1-124.

<sup>5</sup> J. CAPELLE, « La lente émergence de l'architecture théâtrale en Asie Mineure durant le long troisième siècle », dans P. BRUN *et al.* (éds), *L'Asie mineure occidentale au III<sup>e</sup> siècle A.C.* (2021), p. 309-335 : 315.

<sup>6</sup> O. BINGÖL, *Theatron: Magnesia ad Maeandrum (Menderes Magnesiastı)*, 2005.

<sup>7</sup> F. YEGÜL, « Bir Tiyatro Ne Zaman Tiyatro Değildir? Menderes Magnesiastı'nda Bir “Seyir Yeri” », *Anatolia* 30 (2006), p. 149-159 (compte rendu de la monographie d'O. Bingöl).

que l'on pourrait traduire soit sous forme affirmative : « Quand théâtre n'est pas théâtre » soit sous forme interrogative : « À partir de quand un théâtre n'est-il *plus* un théâtre ? »

Or une inscription d'époque impériale, découverte à Magnésie même en 1999 et restée jusqu'ici inédite, peut nourrir la réflexion, car elle mentionne un « nouveau théâtre ». Il ne fait guère de doute qu'il s'agit là du second théâtre, celui qui s'ajouta à l'époque impériale à l'ancien théâtre d'époque hellénistique. C'est à ce jour la seule source écrite nous renseignant sur ce monument, auquel il faut désormais donner le nom de « théâtre », plutôt que celui de « theatron ».

### I. Une inscription en l'honneur d'une évergète ayant contribué au financement du « nouveau théâtre »

L'intérêt de l'inscription (fig. 2) a été signalé par O. Bingöl qui en a livré quelques éléments<sup>8</sup>. Mais son texte est demeuré inédit dans son entier. Il est gravé sur un piédestal de statue en marbre blanc (ht. : 1,48 m, L. : 0,55-0,59 cm, prof. 0,52-0,54 cm) trouvé, lors des fouilles de 2000 au sud-ouest du propylon de l'agora, en remploi à l'intérieur du mur de fortification tardif : ses moulures inférieure et supérieure furent grossièrement abattues à la pointe, au détriment du tout début et de l'extrême fin du texte (*infra*, p. 420-421). Le bloc est actuellement exposé dans le secteur même, non loin d'un petit monument d'époque impériale situé à l'angle sud-ouest de l'Artémision (fig. 1). L'incertitude entoure l'emplacement originel exact de l'inscription.

Cependant le texte lui-même nous indique peut-être le lieu d'exposition de la statue, qui pourrait n'être autre, selon une indication autoréférentielle courante, que l'« effigie humaine située dans le sanctuaire » (ἀνδριὰς ἐν τῷ ἱερῷ, l. 26-27), c'est-à-dire l'Artémision. Le piédestal aurait ensuite été réemployé à proximité, dans le mur d'enceinte byzantin construit autour du sanctuaire dans les années 620-630, sur le mur arrière du portique est de l'agora<sup>9</sup>.

L'inscription, sur la face antérieure du piédestal, empiète à droite sur une ciselure curieusement dépourvue de symétrie à gauche. L'observation du lit d'attente (fig. 3) montre que la base portait une statue féminine en bronze, drapée dans un vêtement long dont le pied droit était dégagé : de toute évidence, elle figurait l'évergète. On remarque, au bord de la rainure périphérique, deux mortaises de fixation de l'effigie

<sup>8</sup> O. BINGÖL 2005 (n. 6), p. 159, n. 88, fig. 232 (mention et photographie). L'inscription avait été à l'origine confiée à M. H. Sayar. Je remercie O. Bingöl de m'avoir communiqué la notice d'inventaire.

<sup>9</sup> O. BINGÖL, *Magnesia ad Maeandrum (Menderes Magnesiastı)*, 2020, p. 84-85. Selon M. Büyükkolancı, le mur aurait été construit au troisième quart du III<sup>e</sup> s. contre les Goths.

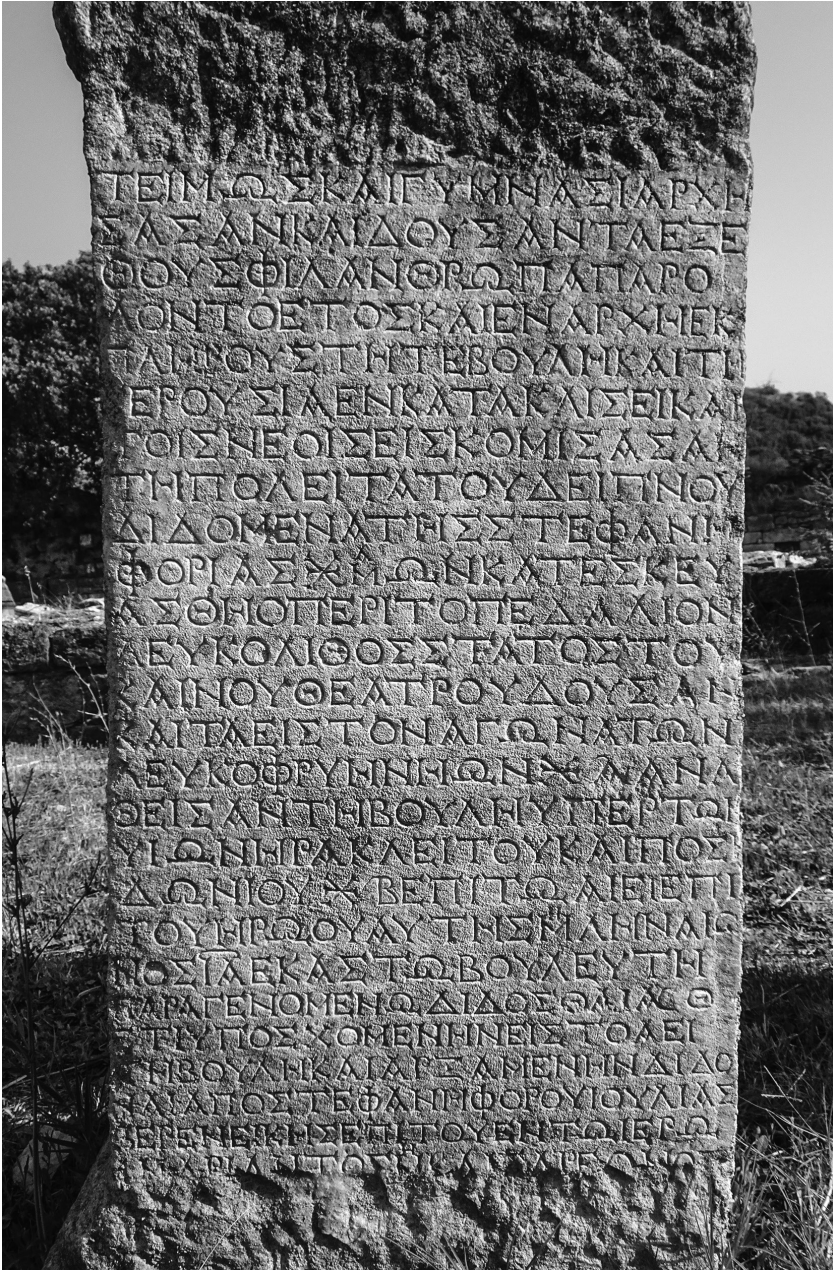


Fig. 2. Magnésie du Méandre. Inscription gravée sur un piédestal de statue, actuellement exposé au sud-ouest du péribole de l'Artémision (cl. J. Capelle, 2016).



Fig. 3. Lit d'attente du piédestal avec mortaises pour une statue drapée en bronze (cl. J. Capelle, 2016).

en bronze<sup>10</sup>. La face postérieure, moins finement dressée (au ciseau grain d'orge, dont on distingue les traces parmi les coups de pointe attribuables au remploi) ne devait pas être visible. La face latérale gauche conserve sa mouluration inférieure, composée d'une plinthe surmontée d'une moulure creuse, d'une doucine renversée, d'une baguette, d'un listel et d'un congé ; la mouluration supérieure, comme pour les autres faces, est très endommagée.

L'écriture, maniérée, comporte des lettres hautes de 2 à 2,5 cm, espacées de 1 à 1,5 cm, à *apices* en deux branches, *alpha* à barre brisée, *bêta* à boucle inférieure plus développée, *êta* à barre horizontale détachée et munie d'*apices* à ses extrémités, *mu* et *sigma* sans barres divergentes, *nu* à diagonale débutant au tiers de la haste gauche, *pi* à

<sup>10</sup> Sur ce système de scellement d'une statue en bronze, voir O. PALAGIA, « Euphranor », dans K. SEAMAN, P. SCHULTZ (éds), *Artists and Artistic Production in Ancient Greece* (2017), p. 124-140.



barre horizontale dépassant les hastes, *rhô* à boucle non soudée et terminée par une courbe, *upsilon* très ouvert à trois barres droites, *phi* à boucle aplatie avec horizontale centrale adventice, *xi* à barres horizontales terminées par une courbe en haut à gauche et en bas à droite, encadrant une courbe, *ômega* à pattes horizontales soudées à la boucle à deux volutes. On observe quelques abréviations, pour les nombres, les unités monétaires, ainsi que les mois, mais ni ligatures ni lettres lunaires.

- 1 [Φλ. Βερενεΐκην ἡρώϊδα,  
στεφανηφορήσασαν φιλο-]  
τείμως καὶ γυμνασιαρχή-  
σασαν καὶ δοῦσαν τὰ ἐξ ἕ-  
5 θους φιλάνθρωπα παρ' ὄ-  
λον τὸ ἔτος καὶ ἐν ἀρχῇ ἐκ  
πλήρους τῇ τε βουλῇ καὶ τῇ  
γερουσίᾳ ἐν κατακλίσει καὶ  
10 τῇ πόλει τὰ τοῦ δεΐπνου  
διδόμενα, τῆς στεφανη-  
φορίας \* (δηνάρια) Ἰ(ύρια) ὧν κατεσκευ-  
άσθη ὁ περὶ τὸ πεδάλιον  
λευκόλιθος στατὸς τοῦ  
15 καινοῦ θεάτρου δοῦσαν  
καὶ τὰ εἰς τὸν ἀγῶνα τῶν  
Λευκοφρυνηίων \* (δηνάρια) Ἀ, ἀνα-  
θεΐσαν τῇ βουλῇ ὑπὲρ τῶν  
ύίων Ἡρακλείτου καὶ Ποσι-  
20 δωνίου \* (δηνάρια) Β ἐπὶ τῷ αἰεὶ ἐπὶ  
τοῦ ἡρώφου αὐτῆς Ἰ(νός) Ληναϊῶ-  
νος ἸΑ ἐκάστῳ βουλευτῇ  
παραγενομένῳ δίδοσθαι ἄσ(σάρια) Θ,  
ἔτι ὑποσχομένην εἰς τὸ ἀεὶ *vacat*  
25 τῇ βουλῇ καὶ ἀρξαμένην διδόν-  
ναι ἀπὸ στεφανηφόρου Ἰουλίας  
Βερενεΐκης ἐπὶ τοῦ ἐν τῷ ἱερῷ  
ἀνδριάντος Ἰ(νός) Καισαρεῶνος  
[...].

(Le peuple et le conseil honorent)  
[Fl(avia) Béréneikè, héroïne, qui a exercé la stéphanéphorie] avec munificence et a été gymnasiarque, qui a dispensé les habituelles largesses tout au long de l'année et qui, au début de l'année, a fourni à la cité de façon complète, pour le Conseil et la Gérousia, lors d'un banquet couché, ainsi que pour les *neoi*, ce que l'on offre au repas ; qui a, au titre de sa stéphanéphorie, versé 10 000 deniers pour la valeur desquels fut construite la paroi de marbre blanc qui fait le tour du podium du nouveau théâtre, ainsi que la somme nécessaire pour le concours des Leukophryênèa, 1000 deniers ; qui a consacré au Conseil, au nom de ses fils Hérakleitos et Posidônios, 2000 deniers, afin que chaque année, sur son tombeau, le 11 du mois Lênaiôn, soient versés à chaque bouleute qui se sera présenté neuf as ; qui, de plus, en a pris l'engagement perpétuel auprès du Conseil et a commencé à verser à compter de la stéphanéphore Ioulia Béréneikè, près de la statue qui est dans le sanctuaire, le ... du mois Kaisareôn [...].

1-2 : sous la limite basse de la mouluration supérieure d'origine, qu'on peut déduire des vestiges de sa prolongation sur la face antérieure gauche, il ne semble pas possible de restituer plus de deux lignes. La seconde s'achevait par les premières lettres d'un adverbe, qui ne peut être que [φιλο]τείμως. Cet adverbe devait être précédé de l'action qu'il modifiait, vraisemblablement une charge déjà accomplie par l'évergète, différente de la gymnasiarchie nommée ensuite, l. 3-4,

exprimée elle aussi par un participe à l'accusatif : sans doute la stéphanéphorie (στεφανηφορήσασαν), évoquée l. 11-12, comme si elle avait déjà été mentionnée. Comme la suivante, cette ligne comporterait ainsi 20 lettres. Reste la première, où l'on attend le nom de l'évergète à l'accusatif. Or on ne connaît à Magnésie qu'une femme stéphanéphore héroïsée (cf. l. 21) : il s'agit de Flavia Béréneikē ἡρώϊς, stéphanéphore éponyme dans la seule inscription de Magnésie où est par ailleurs attesté l'adverbe φιλοτείμιος (*I. Magnesia* 182), courant dans le reste de la région. Cette dernière est gravée sur un piédestal de dimensions similaires (ht. : 1,60 m, L. : 0,48 cm, prof. 0,48 cm) au nôtre : elle commence, comme nous le restituons dans la présente inscription dont elle serait contemporaine, par le nom de la dédicataire à l'accusatif, sans dédicant (ὁ δῆμος ou ἡ βουλή και ὁ δῆμος) ni verbe (ἔτειμησεν ou ἔτειμησαν), sous un couronnement anépigraphé. Si l'on restitue le nom de l'évergète avec gentilice abrégé et titre d'héroïne, d'après *I. Magnesia* 182, on obtient 18 lettres (comme pour la l. 5) auxquelles on pourrait éventuellement ajouter un signe d'abréviation (soit 19 signes comme pour la l. 4).

l. 12 : μ(ύρια) voire μ(υρίων) avec attraction par le relatif de l'antécédent sans pour autant déplacement de ce dernier. A est un multiplicateur, qui paraît superflu ici, si ce n'est pour éviter qu'on inscrive un nombre plus élevé :  $1 \times 10\ 000 = 10\ 000$  (pour un cas de martèlement de la somme en jeu, voir L. ROBERT, *Ét. Anat.*, p. 379-381). ὦν plutôt que ἐξ ὧν doit être un génitif de prix (cf. *I. Stratonikeia* 531a, 667).

l. 29 : après le nom de mois au génitif dans la dernière ligne à moitié effacée, on s'attend à une indication de date au datif, au minimum un ordinal sous forme abrégée comme à la l. 22 (cf. les inscriptions d'époque impériale *I. Magnesia* 114, 116 [hadrienne], 179) plutôt que sous forme développée (cf. les inscriptions plus anciennes *I. Magnesia* 2, 9, 11, etc.), éventuellement dans une formule plus longue (cf., toutes périodes confondues, *I. Magnesia* 4-6, 10, etc.). La ligne devait comporter au moins deux lettres, car pour une seule l'espace laissé libre en fin de l. 28 aurait suffi. Cette ligne doit avoir été gravée tout en bas du champ inscrit, au niveau du congé, en conclusion d'un texte de plus en plus dense, faute de place. Peut-être y trouvait-on encore un complément d'objet direct du verbe διδόναι.

*Datation.* — Le nom de mois Kaisarèon assure une datation à l'époque impériale, et l'on peut voir dans Ioulia un probable gentilice impérial. Pour ce qui est de la forme des lettres, la prudence est de mise : comme l'a remarqué O. Kern dans sa synthèse sur la question, élaborée à l'échelle de la cité à partir des textes datés avec certitude, il est périlleux, pour l'époque impériale, de chercher à situer précisément des caractéristiques qui changent d'un lapicide à l'autre<sup>11</sup>. Des formes très particulières comme celles du *phi* ou de l'*omega* ne trouvent pas à notre connaissance de parallèles à Magnésie. On peut toutefois avancer quelques éléments.

Notre texte ne semble pas antérieur au règne de Nerva sous lequel on rencontre pour la première fois les types de *eta* et de *xi* utilisés dans

<sup>11</sup> *I. Magnesia*, p. XXIX-XXXVII.

notre inscription (*I. Magnesia* 168, 97 apr. J.-C.), associés, il est vrai, à des formes plus anciennes, comme l'*alpha* à barre droite, le *mu* à barres divergentes, le *rhô* sans maniérisme particulier. Il paraît cependant antérieur au règne de Trajan, car il ne présente pas de ligatures, qui apparaissent sous cet Empereur, sans être toutefois encore systématiques à l'époque d'Hadrien, à laquelle on trouve des lettres similaires à celles de notre inscription (*èta*, *thêta*, *mu*, *nu*, *pi*, *rhô* et *upsilon* dans *I. Magnesia* 186, *alpha* et *bêta* dans *I. Magnesia* 184). Par ailleurs le goût des lignes courbes, comme dans le *rhô* caractéristique de notre texte, aurait été particulièrement marqué autour de 150, alors que dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. apparaissent des formes tel l'*upsilon* barré, qui en sont absentes<sup>12</sup>.

Les abréviations des unités monétaires comme des mois peuvent inciter à dater l'inscription de l'époque impériale déjà assez avancée<sup>13</sup>. À l'inverse, l'absence de lettres lunaires fournit un *terminus ante quem* un peu lâche, qu'O. Kern situait en son temps sous le règne de l'Empereur Julien. On considérera à part AC, dont c'est la première attestation à Magnésie : pour cette abréviation, le sigma lunaire est généralement usité de façon plus précoce, comme un signe particulier plutôt qu'une lettre<sup>14</sup>.

Enfin, le contenu de l'inscription permet de resserrer la fourchette chronologique : d'une part, la mention des Leukophryèna plaide pour une date qui ne soit pas postérieure au III<sup>e</sup> s.<sup>15</sup> D'autre part, si l'on admet

<sup>12</sup> Au-delà de Magnésie, on observe une grande similitude dans la forme des lettres, notamment pour le *xi* et le *rhô*, avec l'inscription d'Opramoas trouvée à Rhodiapolis, composée de documents datés de 123 à 152 : voir Chr. KOKKINIA, *Die Opramoas-Inschrift von Rhodiapolis* (2000), p. 10 (p. 5 pour la datation).

<sup>13</sup> L'abréviation des as (ἄσσῦρια) est inconnue par ailleurs à Magnésie ; celle des deniers est assez courante dans les inscriptions d'époque impériale, en particulier de la première moitié du II<sup>e</sup> s. (*I. Magnesia* 116, etc. [époque hadrienne] ; 117 [première moitié du II<sup>e</sup> s.], etc.). L'abréviation μη(νός) se retrouve dans l'inscription *I. Magnesia* 293.

<sup>14</sup> Dans les légendes monétaires, dès la basse époque hellénistique, l'abréviation simple ΑΣ(ΣΑΡΙΑ) est attestée (*I. Cret.* II xi 3, l. 38-39, I<sup>er</sup> s. av. J.-C.). Le terme ACCAPIA, à la différence des autres mots à sifflante(s), s'écrivait déjà avec des sigmas lunaires au I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. (*RPC*, par ex. les monnaies de Chios, l'unité monétaire ne figurant pas sur les légendes de celles de Magnésie). Contrairement à ce qu'on peut lire (e.g. K. MCNAMEE, *Abbreviations in Greek literary papyri and ostraca*, *BAMSoCP* 3 [1981], p. 51), l'abréviation n'est qu'une restitution dans la fondation de C. Vibius Salutaris (*I. Ephesos* 27), alors que, dans les passages conservés, on trouve ἄσσῦρια en toutes lettres (l. 250, 535, 539). En revanche, on la rencontre, à côté de sigmas à quatre branches, à Rhodes (*Suppl. Rodio* n° 67, à partir du règne d'Hadrien, fig. 60, avec un petit signe C en haut à droite du A) ou de sigmas « lunaires », mais à angles droits, à Calymnos (*Tit. Calymni*, n° 206, fig. avec un petit C au sommet du A).

<sup>15</sup> La dernière attestation du concours (*I. Magnesia* 193) date de ce siècle et concorde avec l'épuisement de l'activité agonistique de la région au III<sup>e</sup> siècle. Voir A.-V. PONT, *La fin de la cité grecque* (2020), p. 158-170.

la restitution de Flavia Béréneikè comme dédicataire de l'inscription, l'activité de cette fille d'un Ti. Kl. Sekoundianos et d'une Ail. Flaviana Philokleia ne peut raisonnablement pas être placée avant les années 140-150, sous le règne d'Antonin le Pieux (138-161) : le gentilice impérial de sa mère n'est pas antérieur à l'avènement d'Hadrien en 117. De même les distributions hiérarchisées, dont nous discutons *infra*, p. 430, ne paraissent pas antérieures au II<sup>e</sup> s.

Il paraît donc assez raisonnable de situer cette inscription autour de 150 apr. J.-C.

*Commentaire.* — L'évergète est honorée d'une statue en bronze sur un piédestal portant une inscription développée, pour avoir exercé avec zèle et générosité plusieurs magistratures nommées d'emblée : la stéphanéphorie, magistrature éponyme que nous restituons d'après les l. 11-12, et la gymnasiarchie. Elle a peut-être exercé les deux la même année, comme cela pouvait arriver<sup>16</sup> ; en tout cas aucun élément assurant la succession de ces magistratures n'apparaît dans l'inscription.

Qu'une femme ait exercé la stéphanéphorie éponyme ne doit pas surprendre : comme cela fut tôt remarqué<sup>17</sup>, cela pouvait être le cas dans des cités de Carie comme Iasos, Héraclée de la Salbakè, Aphrodisias, ou d'Ionie telles Smyrne et Phocée. Il s'agit d'un usage qui se répand à l'époque impériale, quand les membres des deux sexes des familles les plus influentes cumulent les charges les plus prestigieuses. À Priène au tournant de notre ère, une femme est dite [στ]εφανηφορή-σα[σα πρ]ώτη γυναικῶν (*I. Priene B - M* 305), « la première d'entre les femmes [dans sa cité] à avoir été stéphanéphore ». À Magnésie du Méandre, on connaît une série de femmes, cumulant souvent les prêtrises, qui ont exercé la stéphanéphorie éponyme à l'époque impériale, à côté d'hommes : outre notre stéphanéphore, que nous identifions à Flavia Béréneikè ἠρωῖς qui l'exerça quatre fois au moins (*I. Magnesia* 182), et Ioulia Béréneikè, nommée l. 25-26 de notre inscription, on peut citer Klaudia Oueioudanè Béréneikè la jeune (*I. Magnesia* 116, sous Hadrien), Klaudia Appia Tatianè et Posidônia (*I. Magnesia* 117, première moitié du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), Amenptos (*I. Magnesia* 120, sans date), Ioulianè, qui exerça aussi la grande-prêtrise d'Asie avec son mari Alkiphrôn (*I. Magnesia* 158, deuxième tiers du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C.), Silikia Chairemonis (*I. Magnesia* 199, II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s.). De même, des femmes pouvaient être gymnasiarques, telle Ioulianè déjà citée.

<sup>16</sup> Par ex. *I. Kaunos* 30 : γυμνασιαρχίαν τε ἀναδεξάμενος δωρεὰν καὶ στεφανηφορίαν ἐν αὐτῷ ἔτει.

<sup>17</sup> G. DESCHAMPS, G. COUSIN, « Inscription de Magnésie du Méandre », *BCH* 12 (1988), p. 204-223 : 211. Cf. ROBERT, *Carie* II, p. 226.

S'ensuit, à partir de la l. 4, une énumération dénombrant les bienfaits de l'évergète, au moyen d'une série de participes qui ne sont bien coordonnés que jusqu'à la l. 6, après laquelle on passe à une accumulation plus libre, où le lecteur manque de repères syntaxiques pour construire la phrase. Ce caractère quelque peu déroutant est compensé par une progression plus habituelle du général vers le particulier, des largesses en nature aux dons en espèces, et une structure répétitive, assez équilibrée, se décomposant en trois mouvements à l'intérieur desquels un fait général est complété d'un détail méritant d'être souligné.

### 1. *Des bienfaits ordinaires au somptueux banquet*

Le texte souligne d'abord, avant d'en venir à l'extraordinaire, que l'évergète a respecté l'usage en prodiguant les largesses habituelles, celles qui sont conformes à la coutume (τὰ ἐξ ἔθους<sup>18</sup> φιλάνθρωπα), avec une constance particulière, soulignée par l'expression « tout au long de l'année » (παρ' ὅλον τὸ ἔτος<sup>19</sup>). Il s'agit de toute évidence des φιλάνθρωπα attendus dans le cadre des magistratures annuelles, si bien que l'expression ἐν ἀρχῇ, dans la participiale suivante, doit être traduite par « au début (de l'année) »<sup>20</sup> plutôt qu'« au cours de sa magistrature » – information inutile –, par contraste avec παρ' ὅλον τὸ ἔτος dont elle est rapprochée au sein d'une structure chiasmatisée où les compléments circonstanciels de temps sont encadrés par les participes. L'évergète a donc fait montre de générosité en particulier au début de l'année, plus précisément en offrant un banquet auquel elle a entièrement, pleinement pourvu (ἐκ πλήρους εἰσκομίσασαν)<sup>21</sup>.

Au-delà de la quantité, la qualité exceptionnelle de la prestation, offerte au Conseil et à la Gêrousia, est mise en avant dans le complément circonstanciel ἐν κατακλίσει : κατακλίσις, nom d'action dérivé de κατακλίνειν, est le substantif le plus fréquent pour désigner un banquet couché<sup>22</sup>, façon remarquablement somptueuse de régaler un nombre important de convives. Sans doute s'agit-il là du grand banquet

<sup>18</sup> Cf. par ex. *I. Magnesia* 179 : δόντα καὶ τῇ φιλοσεβάστω γερουσίᾳ τὸ ἐξ ἔθους ἐπὶ ἡμέρᾳ διδόμενον ἔλαιον.

<sup>19</sup> Même expression par ex. dans *I. Stratonikeia* 668 (II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.).

<sup>20</sup> Cf. αὐτῇ τῇ ἀρχῇ ἔτους, « au début même de l'année » (ROBERT, *Carie* II, n° 172 [Sébastopolis], 117-150 apr. J.-C.), τὴν τοῦ ἔτους ἀρχὴν (*I. Histria* 57, ca 150-200), ἔτους ἀρχῇ, « le début de l'année » (Plutarque, *Marius*, 12, 3). Dans une inscription d'Aphrodisias (*I. Aphrodisias* 2007, 12.26e), L. Robert interprète de même ἐν ἀρχῇ à la l. 24, comme signifiant « au début », celui de la journée (ROBERT, *Hellenica* XIII, p. 119-121).

<sup>21</sup> Cf. *I. Priene B – M* 70, l. 25-26 où l'expression indique que l'évergète a accompli tous les sacrifices au nom de tous les dieux de la cité, de façon exhaustive (τὰς μὲν θυσίας ἐκ πλήρους τοῖς τῆς πόλεως παραστήσας θεοῖς).

<sup>22</sup> J.-M. DENTZER, *Le motif du banquet couché dans le Proche-Orient et le monde grec du VII<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C.* (1982), p. 445, P. SCHMITT-PANTEL, *La Cité au banquet* (1992), p. 277.

inaugural offert le jour de l'an par les magistrats entrant en charge, tels les stéphanéphores à Priène<sup>23</sup>, le prytane éponyme à Colophon<sup>24</sup>, ou d'autres magistrats encore. À Magnésie, seule une évergète d'époque impériale est connue pour avoir, en tant que prêtresse, régélé de la sorte le Conseil (*I. Magnesia* 193). La présence des *neoi* peut faire penser à une invitation en tant que gymnasiarque, mais l'on sait aussi que les stéphanéphores conviaient couramment au banquet l'ensemble de la cité et différentes classes d'âge<sup>25</sup>.

L'interprétation de l'hyperbate τοῖς νέοις n'est pas aisée : surplus de munificence ou traitement moins fastueux, habilement masqué, pour les catégories autres que les membres des conseils restreints de la cité qui ne bénéficieraient pas de lits de banquet ? La fin de la proposition revient à généraliser, indiquant que l'évergète a fourni à la cité le nécessaire pour le repas public collectif. L'ajout de ce nouveau datif, τῇ πόλει, amène à comprendre τῇ βουλῇ, τῇ γερουσίᾳ et τοῖς νέοις comme des datifs d'intérêt. Τῇ πόλει, qui suit immédiatement εἰσκομίσασαν, en serait le complément d'objet indirect voire un datif de destination : l'évergète aurait fourni quelque chose à la cité, ou introduit quelque chose dans la cité ou en ville. Le terme se veut peut-être plus précis, dans une inscription où l'on s'est par ailleurs cinq fois contenté du verbe δίδωμι : dans cette partie où il est question de dons en nature plutôt qu'en espèces, ce composé de κομίζω, inédit dans un tel contexte, peut renvoyer à l'idée d'approvisionner la cité, d'introduire dans la ville des produits ou des marchandises<sup>26</sup>. L'ordre des mots rend peu probable que τῇ πόλει soit aussi le complément d'objet indirect de δίδόμενα, en fonction d'attribut ou d'apposition. Il faut plutôt lire τὰ τοῦ δείπνου δίδόμενα comme le complément d'objet direct de εἰσκομίσασαν, avec article substantivant le participe présent. On peut rapprocher l'expression de formules où τὸ δίδόμενον fait office de complément d'objet interne du verbe δίδωμι pour désigner ce qui est donné<sup>27</sup>, mais aussi ce qui se donne de règle ou de

<sup>23</sup> P. FRÖHLICH, « Dépenses publiques et évergétisme des citoyens dans l'exercice des charges publiques à Priène à la basse époque hellénistique », dans P. FRÖHLICH, Chr. MÜLLER (éds), *Citoyenneté et participation à la basse époque hellénistique* (2005), p. 225-256 : 237-239. Voir *I. Priene B - M* 55, l. 12-16 ; 64, l. 253-259 (Moschion) ; 65, l. 189-194 (Hérôdès) ; 69, l. 53-61 ; 70, l. 23-27 (Zôsimos).

<sup>24</sup> ROBERT, *Claros* I, p. 95-96 (décret pour Ménippos, col II, l. 34-37). Cf. P. VEYNE, *Le Pain et le cirque* (1976), p. 342, n. 148.

<sup>25</sup> Par exemple les enfants et les éphèbes dans *I. Priene B - M* 69, l. 57.

<sup>26</sup> *IG* II<sup>2</sup> 682, l. 35-36 : καὶ τὸν σῖτον ἐκ τῆς χώρας καὶ τοὺς ἄλλους καρποὺς αἴτιος ἐγένετο εἰσκομισθῆναι. C'est un verbe que Thucydide affectionne (II 5, 7 ; VI 22, 1, etc.) et qui correspond bien à la langue érudite de la seconde sophistique (voir *infra*, p. 432).

<sup>27</sup> *I. Magnesia* 116 (décret concernant l'approvisionnement en huile, 117-138 apr. J.-C.) : τὸ δὲ δίδόμενον παρὰ τῆς πόλεως ἐφ' ἐκάστη ἡμέρᾳ ἐλαίου ἐ<ξ>άχουν ἔχει μὲν

coutume<sup>28</sup>. L'élargissement progressif des groupes de bénéficiaires, jusqu'à la cité destinataire des dons de l'évergète laisse penser non seulement que cette dernière a assumé une dépense pour la cité, mais aussi qu'elle a convié l'ensemble des citoyens à un grand banquet, et peut-être même à un banquet couché pour tous, comme cela pouvait se faire<sup>29</sup> et comme l'expression ἐκ πλήρους peut d'emblée le laisser entendre. Nulle mention du sacrifice qui dut préluder au banquet ni de ses victimes.

## 2. De l'édifice de spectacle au concours

Vient à partir de la l. 10 une série de dépenses dont le motif et le montant exact sont donnés. À défaut de coordination, le génitif τῆς στεφανηφορίας<sup>30</sup> semble amorcer une nouvelle rubrique, celle des versements (δοῦσαν) faits au titre de la stéphanéphorie de l'évergète, coordonnés par le καί de la l. 15 venant par hyperbate ajouter un nouveau complément, comme un supplément à la première somme, plus importante (10 000 + 1000). Sans doute ces 11 000 deniers correspondent-ils à une *summa honoraria* assez importante<sup>31</sup> versée par la stéphanéphore au titre de sa charge<sup>32</sup>.

Sur 10 000 deniers aurait d'abord été construite, vraisemblablement à l'initiative de la cité, la paroi en marbre blanc (ὁ λευκόλιθος στατός) du podium (πεδάλιον, voir *infra*, p. 448-451) bordant l'orchestra du « nouveau théâtre ». C'est à notre connaissance la seule occurrence où le terme στατός se trouve substantivé en contexte architectural.

---

<τ>ειμήν, αὐταρκες δὲ οὐκ ἔσ<τι> (cf. G. DESCHAMPS, G. COUSIN, « Inscription de Magnésie du Méandre », *BCH* 12 (1988), p. 204-223 : 212).

<sup>28</sup> *I. Magnesia* 179 (en l'honneur d'un agoranome) : δόντα καὶ τῇ φιλοσεβάστῳ γερουσίᾳ τὸ ἐξ ἔθους ἐπὶ ἡμέρα διδόμενον ἔλαιον ; *I. Ephesos* 997 (pour une prêtresse d'Artémis) : τὰ εἰς τὴν πόλιν δι[δ]όμενα δη(ν)άρια πεντακισ[χ]ίλια ἔδωκαν ἐκ τῶν [i]δίων τῇ πόλει ; M. ALPERS, H. HALFMANN, *Supplementum Ephesium* (1995), 1568.2 (pour une prêtresse d'Artémis, règne d'Antonin le Pieux ?) : πάντα ἐκτενωῶς παρασχοῦσαν τ[ᾶ] διδόμενα εἰς τὴν πόλιν δηνάρια πεντακισχίλια κατὰ τὸ ψήφισμα τῆς βουλῆς.

<sup>29</sup> Voir *I. Priene B – M* 69, l. 53-61.

<sup>30</sup> Sur ce génitif assez répandu signifiant « à titre de », voir ROBERT, *Ét. Anat.*, p. 414, n. 7 (τῆς ἄρχης : « au titre de sa charge » ; διανομῆς : « à titre de distribution »).

<sup>31</sup> Cf. à Héraclée de la Salbakè, la stéphanéphore, gymnasiarque et prêtresse Tatè, qui verse 2340 deniers pour la construction d'un sanctuaire, probablement à titre de *summa honoraria* (ROBERT, *Carie* II, n° 67). À Iasos, le total de la *summa honoraria* de la stéphanéphorie d'Artémis Astias semble être, à une époque (117-138) proche de celle de notre inscription, de 5000 deniers, somme que Gaios Kaninios Synallasson verse ὑπὲρ τῶν τῆς στεφανηφο[ρί]ας ἀναλωμάτων πάντων (*I. Iasos* 248, cf. L. ROBERT, « Deux inscriptions d'Iasos », *REG* 70 (1957), p. 361-375 : 362-363, n. 1).

<sup>32</sup> Voir par exemple ROBERT, *Hellenica* I, p. 49 à propos de *IG* IV 203, où l'évergète offre des constructions « au titre de la *summa honoraria* pour [l']agoranomie » (ὑπὲρ ἀγονομίας, II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.).

Le nom désignait assez souvent un large bol<sup>33</sup>, forme ronde qui n'était pas sans parenté avec un mur de podium incurvé en bordure d'une orchestra<sup>34</sup>. Mais cet adjectif verbal formé sur ἴσθημι renvoyait surtout à une position : ainsi λίθος στατός pouvait désigner une pierre dressée (AP IX 806), sans être un terme aussi technique qu'ὀρθοστάτης. Ici cependant le nom singulier στατός fait plus vraisemblablement référence à l'ensemble de l'élévation plutôt qu'à l'assise d'orthostates<sup>35</sup> : la somme ronde et relativement importante de 10 000 deniers aurait été consacrée à une composante entière (fig. 7-8) plutôt qu'à l'une des assises la constituant. Un tel montant est courant pour des travaux financés par un évêgète, y compris dans un théâtre<sup>36</sup> : cela ne représentait qu'une contribution à une entreprise beaucoup plus onéreuse. Ainsi Opramoas de Rhodiapolis avait versé 30 000 deniers pour la (re)construction du théâtre de Xanthos<sup>37</sup>, et Pline le Jeune, légat de Bithynie, rapportait à Trajan que celui de Nicée n'était pas encore achevé qu'il avait déjà coûté plus de dix millions de sesterces, soit 2,5 millions de deniers (*Lettres* X 48).

Nous verrons que les travaux de Magnésie, présentés comme achevés, ne le furent jamais, pas plus que la dédicace ne fut gravée sur le couronnement du πεδάλιον, ce qui plaide pour une érection rapide de la statue, à la sortie de charge de l'intéressée. On connaissait d'anciens stéphanéphores ayant participé à la construction de théâtres<sup>38</sup>, mais pas de théâtres construits sur le budget de la stéphanéporie ; reste que les stéphanéphores finançaient assez couramment des travaux<sup>39</sup>.

Un apport important de l'inscription est de montrer que la construction du théâtre était en cours dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> s., en raison

<sup>33</sup> Ainsi dans les inscriptions de Délos (*I. Délos* 320 B72 ; 442 B93, 156 ; 448, B15 cf. *IG* II<sup>2</sup> 126) ou d'Oropos (*I. Oropos* 325).

<sup>34</sup> Cf. l'emploi du terme κύαθος dans un sens architectural à Smyrne (*I. Smyrna* 683).

<sup>35</sup> L'expression ὀρθοστάτην στατοῦ νόμου est attestée à Mytilène (*IG* XII 2 10 et XII Suppl. p. 4/5, cf. A. J. HEISSERER, « Observations on *IG* XII 2, 10 and 11 », *ZPE* 74 (1988), p. 111-132 [*SEG* 38.800]), renvoyant à un « orthostate d'une assise dressée » (*i. e.* de l'élévation), où c'est νόμος qui désigne l'assise.

<sup>36</sup> C'est la somme versée par l'évêgète pour des travaux dans les gradins du théâtre d'Aphrodisias à la fin du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. aussi bien que pour la restauration du πέτασος du théâtre de Philadelphie de Lydie, probablement dans le courant du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C. Voir J.-Ch. MORETTI, « Le coût et le financement des théâtres grecs », dans Br. LE GUEN (éd.), *L'argent dans les concours du monde grec* (2010), p. 147-187 : 156, n<sup>os</sup> 63, 121.

<sup>37</sup> Chr. KOKKINIA 2000 (n. 12) XIX B12.

<sup>38</sup> J.-Ch. MORETTI 2010 (n. 36), n<sup>os</sup> 49, 56 (Kalymnos, III<sup>e</sup> s. av. J.-C.), 92 (Iasos, II<sup>e</sup> s. av. J.-C.).

<sup>39</sup> Par exemple, à Priène (*I. Priene B - M* 305, cf. *supra*, p. 423) une stéphanéphore a offert à la cité une fontaine et des canalisations d'eau ; de même Tatè (cf. *supra*, n. 31) a financé l'Hérakléion, sanctuaire principal d'Héraclée de la Salbakè ; à Kéramos, sous Tibère, un ancien magistrat a versé la somme de 800 deniers qu'il avait promise l'année de sa stéphanéporie, sur laquelle la cité édifie un portique d'Auguste (*I. Keramos* 14).



des éléments évoqués *supra*, p. 421-423, à propos de la forme des lettres et du contenu du texte, mais aussi de l'histoire architecturale que nous développons *infra*, p. 456-461. Il faudrait donc abaisser encore la date du 1<sup>er</sup> s., à laquelle avait abouti O. Bingöl pour la construction aussi bien que l'abandon, en réévaluant les trop rares éléments de datation : une monnaie de Domitien, trouvée sous un bloc abandonné sur le dallage de la circulation du podium, constituerait, si le bloc y avait été laissé au moment du sinistre plutôt que dans une phase de récupération des matériaux, un *terminus post quem* pour l'acheminement du bloc sur le chantier plutôt que pour l'abandon ; quant à la doucine renversée de la base du mur de podium, elle puise dans un répertoire hellénistique en usage jusqu'à l'époque sévérienne<sup>40</sup>.

Comme pour les travaux de construction, il semble bien que ce soit au titre de la stéphanéporie, et non de la gymnasiarchie, que l'évergète ait pourvu aux frais, pour un montant de 1000 deniers, du prestigieux concours des Leukophryèn(è)a : le nom est formé ici, ce qui était jusqu'alors attesté dans la seule *I. Magnesia* 193 (II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), non directement sur le substantif Λευκοφρυηνή, épiclese d'Artémis, mais sur un adjectif dérivé, comme déjà les Κλαυδιηα (voir *infra*, p. 458). La formule τὰ εἰς..., substantivée par l'article, laisse penser qu'il s'agit de la totalité du budget consacré au concours cette année-là et que la stéphanéphore a dispensé de frais l'agonothète, qui se serait contenté de gérer les fonds, selon un procédé explicité dans la fondation des Dèmosthéneia d'Oinoanda<sup>41</sup>. À Magnésie, c'était vraisemblablement toujours l'agonothète qui était chargé de l'organisation du concours, comme dans la majorité des cités de la région ; le magistrat éponyme n'est pas connu pour avoir joué régulièrement un rôle particulier<sup>42</sup>, hors celui de mener, avec le prêtre et la prêtresse d'Artémis, la procession des vainqueurs aux Leukophryèna à l'occasion de la fête de Zeus Sôsipolis, le 12 du mois Artémision, probablement à la suite du concours (*I. Magnesia* 98, l. 39-40)<sup>43</sup>.

Le montant paraît modeste : il signifierait que le coût total de l'organisation du concours a été dix fois moindre que la construction d'une petite partie de l'édifice de spectacle. Cette indication d'un montant pour un concours complet (musical, gymnique et hippique), depuis sa création à la fin du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., et encore considéré comme

<sup>40</sup> O. BINGÖL 2005 (n. 6), p. 157-160, cf. F. YEGÜL 2006 (n. 7).

<sup>41</sup> M. WÖRRLE, *Stadt und Fest im kaiserzeitlichen Kleinasien* (1988), l. 30-34, ca 124 apr. J.-C. : l'agonothète fait le compte des sommes versées par le fondateur C. Ioulios Dèmosthénès.

<sup>42</sup> À Magnésie, c'était encore l'agonothète qui était chargé de la proclamation des honneurs aux Leukophryèna : *I. Magnesia* 54, 91a, et non le magistrat éponyme, comme cela pouvait être le cas pour le prytane à Colophon (*I. Priene B - M* 116 et *I. Lampsakos* 33, III<sup>e</sup> s. av. J.-C.).

<sup>43</sup> C'est du moins le cas au II<sup>e</sup> s. av. J.-C., dans *I. Magnesia* 98, l. 39-40.

« panhellénique » au III<sup>e</sup> s. apr. J.-C., n'est pas sans intérêt, même si l'on manque d'informations sur le nombre d'épreuves et l'existence de récompenses en argent, qui pouvaient à l'époque antonine compléter le prestige de la couronne décernée aux vainqueurs des concours stéphanites<sup>44</sup> : la somme paraît trop faible pour des récompenses substantielles, si l'on considère que, dans la fondation des Dèmosthénéa d'Oinoanda, le seul montant des prix du concours musical thématique représentait 1900 deniers<sup>45</sup>. Mais Dèmosthénès, le fondateur, place précisément 1000 deniers par an pour atteindre un budget total de 4450 deniers à la fin de la pentétérie. Les Leukophryèna étant également pentétériques, on peut se demander si les 1000 deniers de notre évergète ne viennent pas compléter une somme réunie sur plusieurs années ; rien ne prouve par ailleurs qu'ils eurent lieu au cours de son année d'exercice.

Reste que la somme se situait, du moins pour un concours important, dans une fourchette basse : on sait par exemple qu'Hérakleitos de Rhodiapolis déboursa un total de 16 000 deniers pour des distributions et le concours des Asklépieia, contre 3000 (2000 pour une distribution, 1000 pour un concours) pour notre évergète ; mais aussi qu'Opromaos de Rhodiapolis offrit 12 000 deniers pour une seule panégyrie à Olympos en l'honneur d'Héphaistos et de l'Empereur tandis qu'il légua 1250 deniers d'intérêts pour une panégyrie pentétérique incluant une distribution<sup>46</sup>. Sans parler des concours thématiques impériaux qui pouvaient coûter plusieurs dizaines de milliers de deniers, 70 000 au minimum pour les Traianeia de Pergame (*I. Pergamon* II 270 = *CIL* III 7086).

### 3. *De l'engagement dans une fondation à son exécution*

Sans transition ni coordination, l'inscription décrit enfin une fondation, réalisée par l'évergète à titre personnel au nom de ses deux fils, Hérakleitos et Posidônios, pour aller au-delà d'une distribution unique dans le cadre de la stéphanéphorie ou de la gymnasiarchie. Mais des fondations en tant que gymnasiarque ou stéphanéphore étaient tout à fait possibles<sup>47</sup>. On peut comprendre les choses comme suit : un capital de 2000 deniers fut déposé au Conseil avec consécration, comme c'est le sens d'ἀνατίθημι pour les fondations<sup>48</sup>, à condition de (ἐπὶ τῷ

<sup>44</sup> J.-Y. STRASSER, « “Qu'on fouette les concurrents...” À propos des lettres d'Hadrien retrouvées à Alexandrie de Troade », *REG* 123 (2010), p. 585-622, §3.

<sup>45</sup> M. WÖRRLE 1988 (n. 41), p. 253.

<sup>46</sup> Références à ces exemples et d'autres *ibid.*, p. 238.

<sup>47</sup> LAUM, *Stiftungen*, p. 19.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 117-120 (pour une fondation testamentaire, on aurait plutôt καταλείπειν ou ἀπολείπειν qu'ἀνατιθέναι suivant une promesse, ὑπόσχεσις). Les consécrations de fondations à la boulè sont monnaie courante. *Ibid.*, p. 100-101, voir, par ex., les inscriptions d'Aphrodisias (*I. Aphrodisias* 2007, 1.171, II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. et 12.317, II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s.), de Tralles (*I. Tralleis* 66, tournant du II<sup>e</sup> et du III<sup>e</sup> s.) ou d'Éphèse (*I. Ephesos* 2113, règne de Néron).

+ infinitif<sup>49</sup>) mettre en place une distribution annuelle de neuf as (*ἄσσάρια*) à chaque bouleute, selon ce procédé des distributions d'argent qui se répand en Asie Mineure à l'époque impériale, et à partir du II<sup>e</sup> s. pour ce qui est des distributions hiérarchisées<sup>50</sup> : on peut classer celle qui nous intéresse ici parmi les *διανομαὶ βουλευτικαί*<sup>51</sup>, c'est-à-dire les distributions réservées aux membres du Conseil. Comme I. Lévy l'a remarqué en son temps, « l'usage des libéralités faites aux membres du sénat avait pris une régularité qui en faisait une source de revenus réguliers »<sup>52</sup>.

Le montant de neuf as représenterait un demi-denier<sup>53</sup>, ce qui constituait une prime annuelle assez modique, bien inférieure à la somme d'un denier par tête, courante pour des bénéficiaires parfois bien plus nombreux, et qui pouvait elle-même être largement dépassée : dans la cité voisine de Tralles, pour des distributions dans le cadre de fondations, on put donner par personne une somme identique (*I. Tralleis* 220) aussi bien qu'un montant de 250 deniers, énorme en comparaison (*I. Tralleis* 145). Le capital de 2000 deniers, probablement placé entre 6 et 10%<sup>54</sup>, devait générer entre 120 et 200 deniers d'intérêts annuels, qui correspondaient peut-être à la somme à dépenser pour l'ensemble des bouleutes : par exemple, un placement à 7% aurait produit 140 deniers, ce qui aurait permis de donner neuf as à 280 bouleutes ; un placement à 9%, 180 deniers, soit neuf as pour 360 bouleutes. S'il est impossible de déduire de cette somme le nombre exact de bouleutes, elle permet au moins d'affirmer qu'il ne devait pas y en avoir plus

<sup>49</sup> LAUM, *Stiftungen*, p. 55.

<sup>50</sup> Série d'exemples caractéristiques de distributions inégalitaires dans J.-L. FERRARY, D. ROUSSET, « Un lotissement de terres à Delphes au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. », *BCH* 122, 1998, p. 277-342 : 299-301. Voir bibliographie antérieure et LAUM, *Stiftungen*, p. 74, 98, 103.

<sup>51</sup> ROBERT, *Carie* II, p. 323. Autre exemple de distribution aux seuls bouleutes dans KEIL - PREMIERSTEIN, *Lydien* I, n° 47 = LAUM, *Stiftungen*, n° 83 (cf. p. 100-101). J.-L. FERRARY, D. ROUSSET 1998 (n. 50), n. 98.

<sup>52</sup> I. LEVY, « Études sur la vie municipale de l'Asie Mineure sous les Antonins (1) : l'Ecclesia, la Boulé, La Gerousia », *REG* 8 (1895), p. 203-250 : 228-229.

<sup>53</sup> Sur le denier d'argent équivalant à 18 as et non 16 pour un paiement en monnaies de bronze, voir É. LE QUÉRÉ, « La drachme mélienne et le denier romain », dans Ch. DOYEN, *Étalons monétaires et mesures pondérales entre la Grèce et l'Italie*, 2017, p. 243-263 : 247-250.

<sup>54</sup> Ces nombres couramment admis se déduisent de cas où l'on connaît le capital et les intérêts : dans la fondation de Rhodiapolis, d'après les textes de Xanthos, un capital de 250 000 deniers rapporte 20 000 deniers par an, ce qui correspond à un placement avec un taux d'intérêt de 8% : *F. Xanthos* VII, p. 173-224, n°s 66-67. Cf. sur le dossier de Rhodiapolis Chr. KOKKINIA, *Die Opramoas-Inschrift von Rhodiapolis*, 2000. Plus près, la fondation de C. Vibius Salutaris (n. 14), l. 220-226, permet d'établir un taux de 9% (20 000 deniers produisant 1800 deniers d'intérêt).

de 360 à Magnésie, à moins qu'on ait misé sur un certain absentéisme à la distribution comme à l'assemblée<sup>55</sup>.

Ce capital, qui paraît proportionné à un ordre de grandeur de quelques centaines de bénéficiaires, se retrouve, toujours pour des bouleutes, dans une inscription d'Aphrodisias<sup>56</sup>. La fondation peut paraître modeste, sans parler des largesses impériales, par rapport à d'autres émanant de particuliers, dont le capital de départ pouvait représenter plusieurs centaines de milliers de deniers, telle celle d'Opramoas de Rhodiapolis, qui comme d'autres évergètes particulièrement riches et généreux dépensa bien plus d'un million pour sa cité<sup>57</sup>.

Cette distribution devait se dérouler sur le tombeau de l'évergète, le 11 du mois Lènaiôn (soit le mois de janvier-février dans le calendrier ionien<sup>58</sup>), probablement jour de son anniversaire. S'agit-il de l'anniversaire de sa naissance ou de sa mort ? Dans une des inscriptions de Tralles (*I. Tralleis* 220), c'est le jour de la naissance (du dédicant ou de son fils), [τῆ] γενεσίου αὐτοῦ ἡμέρα, qu'a lieu la distribution<sup>59</sup>. La désignation du tombeau comme ἡρώων indique que l'évergète fut héroïsée, du moins d'un certain point de vue<sup>60</sup>, et peut-être de sa propre initiative<sup>61</sup>. Elle devait devenir l'objet d'un culte, peut-être principalement privé. Mais ce statut n'en demeure pas moins reconnu par la cité : même s'il n'est pas ici question de sacrifices financés par la distribution, le rassemblement des bouleutes devant un lieu tenu pour un ἡρώων, afin d'exécuter la volonté d'un personnage qualifié d'ἡρώϊς,

<sup>55</sup> On comptait 450 bouleutes dans la populeuse capitale de province Éphèse sous Trajan (*ibid.*) ; à Xanthos on a pu établir que le Conseil et la Gérousia comptaient moins de cent membres : A. BALLAND 1981 (n. 54), p. 211-213 (selon *F. Xanthos* VII 67, après 152 apr. J.-C.). Sur les effectifs variables de bouleutes dans l'Orient grec à l'époque impériale, voir W. HABERMANN, « Bemerkungen zur Größe von Stadträten im kaiserzeitlichen griechischen Osten », dans *MBAH* 32 (2014), 2015, p. 227-247. Sur la présence requise pour bénéficiaire de la distribution, cf. la fondation de C. Vibius Salutaris (n. 14), l. 226.

<sup>56</sup> *I. Aphrodisias* 2007, 11.23, II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. : 2000 deniers pour le Conseil, autant pour la Gérousia, et la même somme encore pour les néopes *chrysophoroi*. À partir des intérêts d'un capital identique, chaque bouleute reçoit une somme de six deniers, douze fois supérieure aux neuf as de notre inscription.

<sup>57</sup> Chiffres rassemblés sur les « coûts et moyens des évergésies » dans M. SARTRE, *L'Orient romain* (1991), p. 154-155.

<sup>58</sup> C. TRÜMPY, *Untersuchungen zu den altgriechischen Monatsnamen und Monatsfolgen* (1997).

<sup>59</sup> LAUM, *Stiftungen*, p. 98, ROBERT, *Ét. Anat.*, p. 414, n. 4 d'après *I. Tralleis* 66 et 220.

<sup>60</sup> Sur le terme ἡρώων à l'époque impériale, voir C. P. JONES, *New Heroes in Antiquity* (2010), p. 63-64.

<sup>61</sup> C'est le cas dans le testament d'Épiktète (*IG* XII 3, 330, II<sup>e</sup> s. av. J.-C.) qui prévoit l'héroïsation d'Épiktète elle-même, de son mari et de ses deux fils. Voir LAUM, *Stiftungen*, n° 43, cf. P. BOYANCÉ, *Le culte des muses chez les philosophes grecs* (1972), p. 330, P. VEYNE 1976 (n. 24), p. 245, n. 185, A. WITTENBURG, *Il testamento di Epikteta* (1990), C. P. JONES 2010 (n. 60), p. 50-51.

marque une indéniable reconnaissance publique. Nous n'irons pas jusqu'à considérer comme assuré que cet ἡρώων fut construit selon une forme monumentale particulière, à l'intérieur de l'enceinte urbaine, mais c'est une possibilité (*infra* p. 433, n. 68).

Avec son adverbe initial, la formule « ἔτι ὑποσχομένην εἰς τὸ αἰεὶ τῆ βουλῆ »<sup>62</sup> renchérit, mais, tout en faisant écho à ἐπὶ τῷ αἰεὶ... διδόσθαι, elle n'est pas aussi redondante qu'il y paraît. En effet le premier αἰεὶ, sans préposition (l. 20), est à prendre dans le sens de « successivement (chaque année) ». Le second en revanche, avec la préposition εἰς (l. 24) marquant le terme chronologique – expression rare dans les inscriptions et non sans échos thucydidiens –, assure, dans le cadre d'une promesse officielle au Conseil (mentionnée ici, par *hysteron proteron* après la consécration devant la même instance), que la fondation perdurera « à jamais ». Surtout, cette promesse (ὑπόσχεσις), procédure habituelle dans le cadre d'une fondation, s'assortit, comme le montre le second participe aoriste coordonné par καί, d'une mise en application rapide du vivant de l'évergète – fait remarquable<sup>63</sup> –, peut-être même dès sa sortie de charge, puisqu'elle devait commencer le premier mois de l'année d'une autre stéphanéphore, Ioulia Béréneikè, qui pourrait être celle-là même qui lui avait succédé : la préposition ἀπό indique cette fois le point de départ, en guise de conclusion, selon un procédé aussi banal qu'efficace dans les inscriptions grecques, où le texte en s'achevant appelle à l'inauguration d'un nouveau cycle, celui de son application *hic et nunc*. Le lieu de la distribution, à proximité de (ἐπί + génitif<sup>64</sup>, πρὸς + datif<sup>65</sup>), ou devant (πρὸ + génitif<sup>66</sup>) la statue, est tout à fait habituel, comme l'est aussi, pour les distributions à venir, le choix du tombeau de la fondatrice<sup>67</sup> : peut-être est-ce le signe que ce dernier n'était pas achevé ou simplement que la distribution *post mortem* était anticipée du vivant de l'évergète.

<sup>62</sup> ἔτι initial sans coordination est attesté : W. KAISER, « Stiftungen in Hypaipa », *Chiron* 50 (2020), p. 327-370, 301 apr. J.-C.

<sup>63</sup> Sur l'écart entre promesse et exécution, P. VEYNE 1976 (n. 24), p. 278, ROBERT, *Ét. Anat.*, p. 379-381, 450, 549-550.

<sup>64</sup> Par ex., à Éphèse, une distribution aux bouleutes présents près de la statue du mari de la fondatrice (*I. Ephesos* 2111, ἐπὶ τοῦ ἀνδριάντος), cf. *TAM* V 2, 926 (Thyatire, ἐπὶ τοῦ ἀνδριάντος αὐτοῦ).

<sup>65</sup> À Aphrodisias, distributions annuelles par tirage au sort devant la statue du fondateur (*I. Aphrodisias* 2007, 11.110, après 212 apr. J.-C. ?, πρὸς τῷ ἀνδριάντι αὐτοῦ).

<sup>66</sup> Distribution à Éphèse devant les statues honorifiques de C. Stertinios Orpex le fondateur et sa famille (*I. Ephesos* 2113, sous Néron, πρὸ τῶν τειμῶν αὐτῶν), à l'agora pour les bouleutes, au stade pour les gérousiastes, cf. *TAM* V 3, 1475 (Philadelphie, πρὸ τῶν ἀνδριάντων).

<sup>67</sup> Distribution à proximité du tombeau : *IG* II<sup>2</sup> 2773, ca 240 apr. J.C. (δίδοσθαι vac. ἐπὶ τὸ ἡρώων μου) ; près des statues du défunt encadrant la porte de l'hérôon dans l'inscription d'Hypaipa citée n. 62.

Dans ce cas, le piédestal serait celui de la statue érigée à la sortie de charge de la magistrature et elle pourrait correspondre à la statue dans le sanctuaire mentionnée l. 27-28, puisque notre inscription y fut probablement érigée et qu'elle se réfère à « la » statue du sanctuaire comme s'il n'y avait pas d'ambiguïté. Il est possible que le tombeau lui-même ait été érigé sur place, plusieurs hérônes comportant des statues féminines (en marbre) ayant été identifiés à l'arrière du portique sud du sanctuaire, à proximité du τρικλεινον où fut trouvé le piédestal de statue érigé sous Flavia Béréneikè, stéphanéphore pour la quatrième fois et ἡρωΐς, notre héroïne peut-être (*I. Magnesia* 182, *supra*, p. 421)<sup>68</sup>. La première distribution à proximité de la statue mentionnée à la fin de l'inscription aurait eu lieu au moment de l'inauguration de cette même statue sur son piédestal inscrit, alors que les travaux au théâtre présentés comme réalisés n'étaient pas achevés : ils ne le seront jamais. Il faudrait donc en conclure que l'évergète était probablement encore en vie en ce début d'année, que le 11 du mois Lènaiôn était la date anniversaire de sa naissance, et qu'elle aurait été héroïsée de son vivant, de même que son tombeau aurait été construit alors qu'elle était encore vivante, peut-être à son initiative et à l'emplacement où avait été consacrée sa statue. On peut se demander sur quels fonds cette dernière avait été financée : peut-être par le Conseil, en juste retour des libéralités reçues ou promises ?

Il nous faut enfin confronter le cas de notre bienfaitrice, peut-être la multiple stéphanéphore Flavia Béréneikè donc, pour qui fut construit un tombeau héroïque, avec ceux d'autres femmes magistrates héroïsées aux stéphanéphories multiples comme on en rencontre à Aphrodisias. Il s'agit notamment d'Attalis Apphion ἡρωΐς, stéphanéphore au moins treize fois au II<sup>e</sup> plutôt qu'au III<sup>e</sup> s. apr. J.-C. (*I. Aphrodisias* 2007, 12.26d, 525, 1107, 1109)<sup>69</sup>. On peut rapprocher de celle-ci peut-être Tatia Attalis, prêtresse des Augustes, issue d'une famille de stéphanéphores et qualifiée d'ἡρωΐς (*I. Aphrodisias* 2007, 12.517, I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s.). À propos de la première, Th. Reinach<sup>70</sup> et L. Robert ont soutenu qu'il s'agissait d'une stéphanéphorie exercée à titre posthume. Le second généralisait ainsi : « À Aphrodisias, le mot ἡρως accompagne à l'occasion le nom du stéphanéphore. [... Ce terme] est souvent méconnu et

<sup>68</sup> O. BINGÖL 2020 (n. 9), p. 79-83, n° 27B (hérôn du néocore Pausanias fils d'Euphèmos) et 27D (hérôn de l'asiarque Gaios Klaudios Oueroulanos Markellos, époque hadrianique), p. 99 (agora).

<sup>69</sup> Elle est stéphanéphore pour la septième fois entre 117 et 138 d'après la première inscription.

<sup>70</sup> « Notre texte est de ceux qui prouvent que la stéphanéphorie pouvait être décernée à une personne décédée ; la famille sans doute faisait les frais ». Th. REINACH, « Inscriptions d'Aphrodisias (suite) », *REG* 19 (1906), p. 205-298 : 243.

considéré comme un titre honorifique décerné à des vivants ; il signifie [...] d'ordinaire « défunt »<sup>71</sup>. Il est vrai qu'une telle interprétation s'impose parfois, comme dans cette autre inscription d'Aphrodisias consacrée par leurs parents à un frère et une sœur probablement défunts et portant les titres de « héros » et « héroïne » (*I. Aphrodisias* 2007, 13.401, I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s.) ou l'inscription d'Iasos où un père assume les frais au titre de la stéphanéphorie de toute évidence posthume de son fils ἥρωος (*I. Iasos* 251). Cependant, dans le cas particulier de notre inscription, avancer que l'évergète était ἥρωϊς au simple sens de défunte et que c'est après sa mort qu'on lui attribua une stéphanéphorie honorifique aux frais de sa famille nous semble assez alambiqué<sup>72</sup>. On ajoutera cette observation au scénario que nous avons proposé : l'évergète consacre l'argent au nom (ὕπερ + génitif) de ses deux fils, qu'elle représente, peut-être parce qu'ils sont trop jeunes<sup>73</sup> ; point de parents ici qui déboursent une certaine somme au nom de la défunte.

Cette inscription apparaît relativement dense : on n'y trouve point d'informations généalogiques ou sur le passé de l'évergète ; un seul adverbe, φιλοτείμως, résume ses qualités morales ; tous les faits rapportés semblent se concentrer en une seule année, du début (ἀρχῆ, l. 6) de la double magistrature avec ses banquets d'inauguration, à un nouveau début (ἀρξάμενην, l. 25), celui de la distribution, peut-être le premier mois de l'année suivante. Le haut piédestal apparaît quelque peu étriqué pour un tel texte : le graveur manqua de place au point de resserrer les dernières lignes, de privilégier peut-être les abréviations, voire d'omettre quelques particules de liaison. Mais si la gravure n'apparaît pas parfaitement calculée, le texte en lui-même semble très réfléchi : après l'intitulé se limitant au nom, sous la statue, de l'évergète et à ses principaux titres et charges, les trois mouvements que nous avons distingués se succèdent, en respectant à la fois la chronologie et une structure commune. Tout se résume donc à un registre, peut-être élaboré à une date proche de la reddition de comptes de la magistrature, détaillant de plus en plus précisément une série de bienfaits versés en nature et en espèces, dans des domaines relativement divers : huile pour les usagers du gymnase<sup>74</sup>, banquets pour bouleutes, gérousiastes et *neoi*, financement d'un édifice de spectacle et d'un concours, fondation au profit des membres du Conseil. Parmi les participes renvoyant à l'activité

<sup>71</sup> ROBERT, *Hellenica* I, p. 207.

<sup>72</sup> Cela reviendrait à caricaturer la thèse de L. Robert, qui écrivait de façon plus nuancée, à propos d'un hermès consacré en 173-174 au héros Polydeukiôn : « l'héroïsation était alors répandue dans toutes les couches sociales, quelle que fût la variété et l'ampleur des cérémonies qui l'accompagnaient » (*OMS* V, p. 134).

<sup>73</sup> LAUM, *Stiftungen*, p. 128.

<sup>74</sup> La fourniture d'huile était la dépense principale du gymnasiarque, sans qu'il faille confondre gymnasiarchie et *elaiothesia* (J. et L. ROBERT, *BE* 1968, p. 450).

de l'évergète, la récurrence du verbe δίδωμι, indiquant le don, mais aussi le versement, complété par εἰσκομίζω renvoyant à la fourniture, l'approvisionnement, ainsi que les verbes ἀνατίθημι et ὑπισχνέομαι se référant à la consécration et à la promesse de versements, rythment le bilan de la contribution de la bienfaitrice aux finances de la cité, peut-être mal en point, si l'on en juge par l'abandon du chantier du nouveau théâtre.

Cette source enfin nous livre, ce qui est rare, le nom antique d'un monument magnète : il s'agit du καινὸν θέατρον, du « nouveau théâtre », sans nul doute l'édifice qu'il ne faudrait plus dénommer theatron. Mais l'expression de « nouveau théâtre » clôt un débat pour en ouvrir un nouveau : sans parallèle ou presque (*infra*, p. 444), elle intrigue, et l'on peut à bon droit se demander en quoi consistait exactement la nouveauté de ce nouveau théâtre.

## II. Du theatron au nouveau théâtre, un monument et son modèle

### 1. *Theatron et théâtre*

On pouvait certes incliner à voir dans ce petit édifice de type théâtral un odéon ou un bouleutèrion plutôt qu'un véritable théâtre. À cela s'opposent certaines objections. Nous ne retiendrons pas le fait que l'édifice soit nommé θέατρον et non ᾠδεῖον ou βουλευτήριον : le grec ancien θέατρον avait un champ sémantique bien plus vaste et souple que notre terminologie, pouvant désigner tout édifice de spectacle<sup>75</sup>, comme l'odéon d'Hérode Atticus (Philostrate, *Vie des Sophistes*, II 1, 5), tandis que notre théâtre de Kanatha était un ᾠδεῖον (*I. Syrie* 2341-2, *IGR* 3.1235, avec l'épithète θεατροειδής). Mais d'un point de vue technique, la différence principale entre théâtre et odéon ou bouleutèrion réside en la présence ou l'absence de couverture : ce théâtre n'était ni un *theatrum tectum* comme l'odéon de Pompéi (*CIL* X 844) ou celui de Carthage (Tertullien, *Apologetique*, VI 1-3) ni un θέατρον ὑπωρόφιον comme celui d'Hérode Atticus à Athènes (Souda, s. v. Ἡρώδης) ou celui de Corinthe (Philostrate, *Vie des Sophistes*, II 1, 5). Enfin, s'il paraît plus petit que le « grand théâtre », il est tout de même, dans la panoplie des édifices de type théâtral de la cité, deux fois plus grand qu'un troisième monument situé au sud de l'Artémision et connu par des descriptions et dessins anciens qui permettent d'en estimer le diamètre à 40 m (fig. 4)<sup>76</sup>.

<sup>75</sup> Le terme peut s'appliquer aussi bien à des amphithéâtres et des stades, sujet à part entière, qui ne nous intéresse pas directement ici.

<sup>76</sup> Le monument apparaît aussi sur la vue de Magnésie par J.-N. Huyot dans L. DE LABORDE, *Voyage de l'Asie Mineure* (1838), pl. XLII, fig. 88 et sur le plan du site dans P. TRÉMAUX, *Exploration archéologique en Asie Mineure* (1866), pl. I.



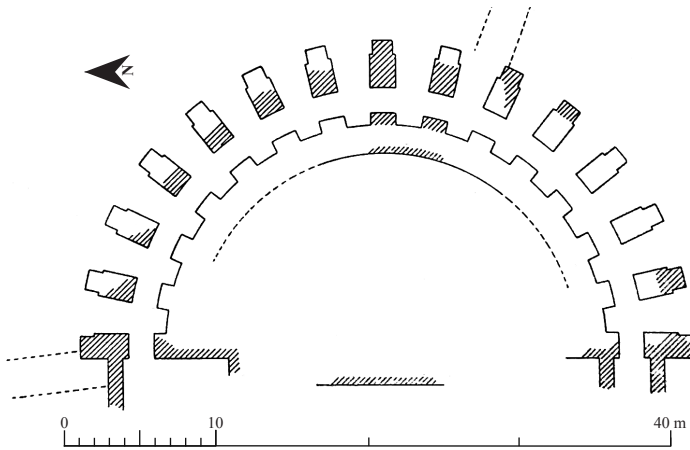


Fig. 4. Plan de l'odéon au 1 : 500 par J.-J. Clerget dans  
C. HUMANN 1904 (n. 2), p. 31, fig. 18.

On y a vu le bouleutèrion de l'agora attesté par une inscription (*I. Magnesia* 100a, l. 41, deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.) : or, même s'il n'est pas très éloigné de l'agora, il ne donne pas directement sur celle-ci, contrairement à celui du texte. Par ailleurs, ses vestiges n'ont rien d'hellénistique : on reconnaît plutôt dans le relevé de J.-J. Clerget (fig. 4) un plan voisin de celui de l'odéon de Corinthe<sup>77</sup>, qui trahit un édifice sur substructures creuses, avec galerie de circulation voûtée (ambulacre) et des piles séparant les baies d'une façade à arcades sous entablement, si bien que l'on pourrait parler de « Theatermotiv » suivant une dénomination allemande<sup>78</sup> qui fait florès pour les théâtres latins d'Occident. Il paraît donc raisonnable d'y voir un édifice d'époque impériale lié au sanctuaire, tels ceux qui ont été respectivement identifiés comme odéon à l'Artémision d'Éphèse et comme théâtre au Didymeion de Milet<sup>79</sup> : ce serait un odéon ou un édifice polyvalent, bien plutôt que le bouleutèrion original ou un théâtre.

En comparaison, l'orchestra du « theatron » paraît immense : son diamètre, supérieur à 25 m, est digne des plus grands théâtres d'Ionie

<sup>77</sup> O. BRONEER, *The Odeum* (1932), p. 12-32, pl. 1.

<sup>78</sup> H. LAUTER, « Zwei Bemerkungen zur Basilica Iulia », *RM* (1982), p. 447-451 : 447, n. 3.

<sup>79</sup> L. ZABRANA *et al.*, *Das Odeion im Artemision von Ephesos* (2018) ; U. WEBER, « Neues aus dem Orakelheiligtum von Didyma », *AW* 2011.2, p. 65-67, J. BREDER *et al.*, « "Kulte im Kult" », *KuBA* 2 (2012), p. 181-188, J. BREDER *et al.*, « Das neu entdeckte Theater von Didyma », *AA* 1 (2015), p. 125-136.

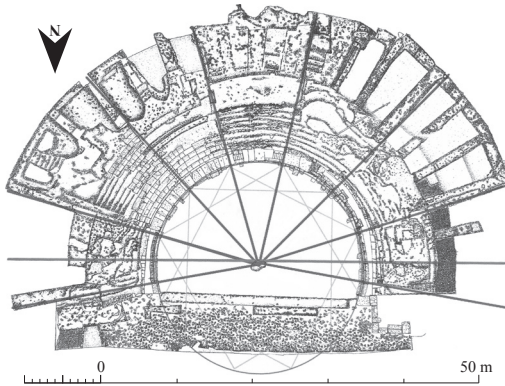


Fig. 5. Pierre à pierre du « theatron » avec schéma vitruvien dans O. BINGÖL 2005 (n. 3), fig. 209, reproduit au 1 : 1000.

et d'Asie Mineure, si bien qu'elle apparaît démesurée par rapport au koilon (fig. 5). L'inachèvement pourrait expliquer ce déséquilibre apparent : peut-être avait-on prévu de construire davantage de rangs. Ainsi, on n'observe qu'une volée (*maenianum*) de quatorze gradins, sans circulation horizontale intermédiaire, ou diazôma, ce qui étonne ; mais des plateformes et des murs de soutènement intermédiaires laissent deviner un projet de diazôma<sup>80</sup>, au-dessus duquel une seconde volée de gradins aurait pris place sur les substructions voûtées. On pourrait donc, avec O. Bingöl, restituer un projet non réalisé de deux *maenianums* séparés par un diazôma ; on remarquera qu'il faudrait se hasarder à en postuler un troisième, au-delà d'un second diazôma entièrement hypothétique, pour que le koilon paraisse véritablement proportionné à l'orchestra et aux plus grands théâtres, ce qui contredirait la théorie d'O. Bingöl selon laquelle l'incomplétude des *kerkis* des extrémités s'expliquerait par la réservation d'espaces pour des accès hauts à un diazôma médian, comme au théâtre d'Épidaure.

## 2. *Un théâtre avec toutes ses composantes ?*

On aurait donc là un théâtre digne de ce nom, de dimensions respectables, avec toutes ses composantes : une orchestra spacieuse, et non un simple espace résiduel comme dans certains odéons, des sièges honorifiques en bordure de l'orchestra, dans la tradition de la proédrie, un vaste koilon, à ciel ouvert, composé de gradins sur des substructions complexes, contenues par des murs de soutènement, et probablement plus développé qu'on ne pourrait le supposer à première vue.

<sup>80</sup> O. BINGÖL 2005 (n. 6), p. 154-155.



Fig. 6. Magnésie du Méandre, vue générale du « theatron »  
(cliché J. Capelle, 2016).

On pourrait toutefois objecter qu'à ce tableau manque un élément, et de taille : le bâtiment de scène. Mais sans doute n'est-ce là qu'une apparence, dans un édifice dont le chantier fut brutalement interrompu, d'autant qu'il paraît difficile d'ignorer la présence d'une préparation de sol là où, à l'époque impériale, on trouvait couramment un bâtiment de scène barrant l'orchestra<sup>81</sup>. Cette couche est délimitée à l'avant par une fondation linéaire, qui pourrait correspondre à celle d'un stylobate pour le front d'un proskènon (fig. 6).

Il paraît plausible que l'on se soit gardé de commencer la construction du bâtiment de scène de façon à conserver une ouverture pour amener les matériaux sur le chantier, en se contentant de préparer un espace bien nivelé, à moins que l'édifice scénique déjà commencé n'ait été démantelé.

Cet édifice suit donc dans ses grandes lignes le plan d'un théâtre. Quelques indices invitent à aller au-delà : il reprend en partie le plan qui fut suivi en particulier au théâtre de Milet, cité voisine de Magnésie et son éternelle rivale.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 155-156 envisage l'hypothèse pour la rejeter.

### 3. *Quand un théâtre en cache un autre*

O. Bingöl avait déjà établi un rapprochement entre les dimensions du podium de Magnésie et celles du podium de Milet<sup>82</sup>. Une singulière concordance s'observe en effet pour la hauteur totale de ces constructions (1,77 m à Magnésie, 1,762 m à Milet, soit 6 pieds), mais aussi ses subdivisions : la base (0,293 m à Magnésie, 0,291 m à Milet), l'assise d'orthostates (1,192 m plutôt qu'1,09 m, si nous comptons le congé et l'astragale supérieurs à Magnésie, 1,181 m à Milet) le couronnement (0,285 m à Magnésie, 0,29 m à Milet). Le parallèle ne va pas jusqu'aux détails de l'ornementation architecturale : les moulurations, sans parler des motifs, inexistantes à Magnésie, sont bien distinctes. Mais le rapprochement se justifie aussi pour la profondeur du podium et de la circulation qui le surmontait (1,47 m à Magnésie, 1,465 m à Milet, soit 5 pieds).

On ajoutera encore les niches des deux théâtres, de même largeur (0,66-0,73 m à Magnésie, 0,73 m max. à Milet)<sup>83</sup> mais de hauteur différente, car à Milet la niche correspond à un espace laissé vide sous le couronnement, alors qu'on a procédé par creusement dans la base, l'orthostate et le couronnement à Magnésie (fig. 6) ; on comparera enfin les diamètres des orchestras (27,30 m à Magnésie, 27,34 m à Milet<sup>84</sup>), dimensions bien plus importantes dont la similitude est remarquable. En résumé, les différences de dimensions vont de 2 à 11 mm pour le podium et sont de 4 cm pour l'orchestra, voire moins<sup>85</sup>.

La coïncidence des plans des deux théâtres (fig. 7) est donc frappante, pour l'orchestra, le podium et les gradins, que l'on imagine se poursuivre plus haut à Magnésie, mais aussi le bâtiment de scène : la préparation de sol correspond assez bien au local sous la scène (ou hyposkènon) milésien, avec l'assise de stylobate du proskènon à l'avant, ce qui tend à confirmer notre hypothèse.

On pourrait être tenté d'en déduire que le nouveau théâtre de Magnésie, laissé inachevé, était une copie d'une phase menée à son terme du théâtre de Milet, cité plus importante. Rien ne le prouve définitivement : il demeure tout aussi possible qu'on ait repris à Milet des plans qui furent abandonnés à Magnésie. Du point de vue de la chronologie, il paraît à l'heure actuelle assez difficile de situer ces deux théâtres l'un par rapport à l'autre : un faisceau d'indices converge pour dater les deux chantiers de la même période, entre la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle et la première moitié du II<sup>e</sup> siècle. Si l'on suit cependant la datation

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 157-160, cf. p. 149 ; fig. 122-123, 150, 225.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 130, Fr. KRAUSS, *Das Theater von Milet I* (1973), pl. 27.

<sup>84</sup> O. BINGÖL 2005 (n. 6), p. 155, Fr. KRAUSS 1973 (n. 83), pl. 1.

<sup>85</sup> 8 mm si l'on considère la façon de délimiter et d'arrondir les mesures, qui pour Magnésie sont moins précises d'une unité, ce qui tend à accroître les différences.

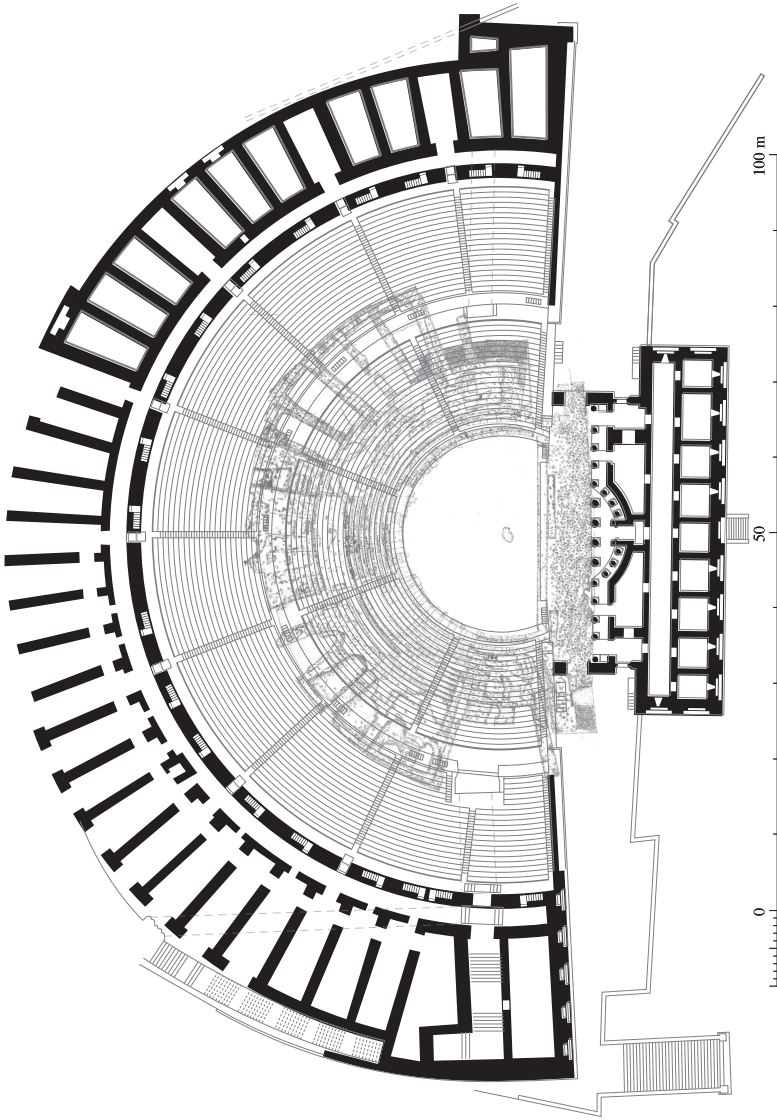


Fig. 7. Superposition au 1 : 1000 du pierre à pierre du théâtre de Magnésie du Méandre, en grisé (d'après O. BINGÖL 2005 [n. 3], pl. 1) et du plan restitué de celui de Millet en noir (d'après Fr. KRAUSS 1973 [n. 83], OP3, vectorisé par I. Boyer).

autour de 150 que nous proposons pour l'inscription magnète, cela rend assez vraisemblable que ce soit le théâtre de Milet qui ait servi, dans une certaine mesure, de modèle.

Cette hypothèse se voit confortée par une observation : le tracé directeur de Vitruve (V 7, 1) du théâtre grec s'applique bien, ce qui est rare<sup>86</sup>, au nouveau théâtre de Magnésie (fig. 5) : les escaliers des sept *kerkis* sont bien alignés sur les angles de trois carrés inscrits dans un cercle et l'on conserve même une fondation circulaire centrale qui dut servir à marquer le centre géométrique de ce schéma comme dans d'autres théâtres peut-être<sup>87</sup>. Des dimensions précises ont pu être appliquées à un schéma directeur rigoureux. À Milet, en revanche, théâtre maintes fois remanié, l'orchestra fut agrandie empiriquement par suppression de gradins, quitte à s'éloigner du schéma initial en déplaçant le centre de l'orchestra de 0,72 m vers le nord<sup>88</sup>.

Tout porte donc à croire à une reprise magnète des dimensions qui s'étaient imposées à Milet avec les contraintes des phases antérieures, pour les régulariser en les projetant *ex nihilo* sur un tracé directeur théorique de théâtre. Nous n'en doutons plus désormais : le *καινὸν θέατρον* de Magnésie avait bien la forme d'un théâtre. Il faut voir maintenant dans quelle mesure ce théâtre plus récent que l'autre était nouveau.

### III. Un théâtre d'un nouveau genre ?

#### 1. *Le sens de καινός*

On peut se demander ce qu'indique *καινός* dans l'inscription. Cet adjectif est un synonyme de *νέος*, apparu beaucoup plus tardivement : alors que le premier faisait partie du lexique mycénien (*ne-wo*), le second n'est pas attesté avant le <sup>v</sup>e s. av. J.-C.<sup>89</sup> *Νέος* et *καινός* peuvent différer par le sens, *καινός* étant « franchement distinct de *νέος* qui peut se dire d'êtres vivants et signifier “jeune” » (DELG, s. v. *καινός*) :

<sup>86</sup> H. P. ISLER, « Vitruvs Regeln und die erhaltenen Theaterbauten », dans H. GEERTMAN, J. J. DE JONG (éds), *Munus non ingratum* (1989), p. 141-153. Dans cet article, H. P. Isler rejette en particulier l'identification du schéma vitruvéen au théâtre hellénistique de Magnésie, théorie de D. DE BERNARDI FERRERO, *Teatri classici in Asia Minore* 3 (1970), p. 101.

<sup>87</sup> Théâtres de Tlos : T. KORKUT, « Tlos 2014 kazı etkinlikleri », *KST* 37.1 (2015), p. 399-416 : 405 ; d'Aptéra : V. NINIÖU-KINDELI, N. CHADZIDAKIS, « The Roman theatre at Aptera: a preliminary report », dans J. E. FRANCIS, A. KOUREMENOS (éds), *Roman Crete, New Perspectives* (2016), p. 127-153 : 136, fig. 10.13 ; de Vergina : J.-Ch. MORETTI, « Les lieux de culte dans les théâtres grecs », dans J.-Ch. MORETTI (éd.), *Fronts de scène et lieux de culte dans le théâtre antique* (2009), p. 23-52 : 46-47 et de l'Asklépiön d'Épidaure : A. VON GERKAN, W. MÜLLER-WIENER, *Das Theater von Epidauros* (1961), p. 7-8, pl. 4.

<sup>88</sup> Fr. KRAUSS 1973 (n. 83), pl. 1.

<sup>89</sup> A. D'ANGOUR, *The Greeks and the New* (2011), p. 66-67.

il peut s'appliquer à des productions humaines, œuvres de l'esprit ou produits manufacturés<sup>90</sup>.

Dans le contexte des chantiers, le terme s'emploie fréquemment dans une tournure attributive, *καινὸν ποιεῖν/οἰκοδομεῖν/ἐξοικοδομεῖν*, pour indiquer le fait que l'on rénove, remet ou refait à neuf, remplace. Ainsi de certains éléments de bois pour le bâtiment de scène du théâtre de Délos, que, selon les comptes de construction, l'on refait *καινά*, contrairement à d'anciens (*παλαιά*)<sup>91</sup>. Dans les comptes de Délos, mais aussi les inventaires du trésor d'Éleusis, l'expression est récurrente pour les biens mobiliers, comme des pièces de vaisselle cultuelle, des couronnes d'or ou leurs feuilles<sup>92</sup> ou encore pour des matériaux de construction – tuiles de recouvrement (*κεράμο ζεύγε*) –, des pièces d'hubriserie – battants de portes (*θυρῶν ζεύγος*) –, et du matériel de chantier – chariots à quatre roues (*τετρακύκλο*), cordes (*σερά*)<sup>93</sup>.

Pour les édifices, la tournure demeure bien plus rare que le doublet *κατασκευάζειν/ἐπισκευάζειν* qui indique l'activité de construction en général pour le premier, de réparation pour le second. Il s'agit à l'Amphiaraiion d'Oropos de remettre complètement à neuf (*καινὸν ἐξοικοδομεῖν*) la fontaine du sanctuaire d'Ammon par rapport aux travaux plus ordinaires dans celle de l'Amphiaraiion, construction ou plutôt réparation, remaniement (*κατασκευάζειν*)<sup>94</sup>. *Καινὸν ποιεῖν* ou *καινὸν οἰκοδομεῖν* peut renvoyer à la reconstruction depuis les fondations, de Pergé à Panticapée<sup>95</sup>. On trouve aussi, dans les inscriptions comme dans les papyrus, l'expression figée *ἐκ καινῆς κατασκευάζειν, στεγάζειν*. Selon le *LSJ*, ἄρχης serait sous-entendu pour dire construire ou couvrir à neuf, depuis le début. L'expression viendrait de la formule idiomatique latine *ex novo/de novo*, variante du plus courant et technique *ἐκ θεμελίων*, « à partir des fondations ». Ainsi dans une inscription de Chalcis d'Eubée, une stoa est d'abord construite *ex nihilo* puis réparée (*ἐπισκευάζειν*) une fois usée par les allées et venues des passants<sup>96</sup>.

Rares sont aussi, dans les inscriptions architecturales grecques, les verbes et les substantifs formés sur *καινός* indiquant l'action de renouveler, rénover : les occurrences du dénominateur *καινόω* (renouveler,

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 71.

<sup>91</sup> *IG XI 2*, 199, A, l. 95, 274 av. J.-C., Ph. FRAISSE, J.-Ch. MORETTI, *EAD XLII. Le théâtre* (2007), p. 176.

<sup>92</sup> *I. Délos 442*, l. 13, 179 av. J.-C. ; 461, l. 18, 169 av. J.-C.

<sup>93</sup> *IG I<sup>3</sup>*, 386-390, 408/407-406/405 av. J.-C. E. CAVAIGNAC, *Le trésor sacré d'Éleusis jusqu'en 404* (1908), p. 36-40.

<sup>94</sup> *I. Oropos 295*, 333 av. J.-C.

<sup>95</sup> *I. Pergé 65+76* (81-96 apr. J.-C.) ; Panticapée (*CIRB 731*, III<sup>e</sup> s. apr. J.-C. ?).

<sup>96</sup> *IG XII 9*, 906, après 212. Cf. *I. Pergé 65+76* (81-96 apr. J.-C.) ; *OGIS 702, IGR 1.1264* (Skepsis). Voir aussi les papyrus *P. Dura 19* (mur de maison, 88/89 apr. J.-C.), *P. Amh. 2.64* (édifice thermal), *SPP 5.83 II* (porte de gymnase, 266/267 apr. J.-C.).

rénover)<sup>97</sup>, et des composés *καινουργέω* (rendre neuf, rénover, cf. *νεουργέω*)<sup>98</sup>, *καινουργία* (rénovation)<sup>99</sup>, se comptent sur les doigts de la main alors que, de manière plus générale, *καινός* a produit de nombreux dérivés en grec ancien<sup>100</sup>. En revanche en latin, *renovare* est beaucoup plus fréquent, même s'il l'est moins que *facere-reficere*. Le dénominateur *ἀνακαινίζω* est de formation analogue à ce verbe, ce qui a entraîné son emploi pour la rénovation d'églises et de forteresses notamment, avec un sens mélioratif jusqu'à la fin de l'époque byzantine<sup>101</sup>. De même le substantif *ἀνανέωσις* ne s'est développé que tardivement et rarement dans un sens concret<sup>102</sup>.

À côté de ces expressions renvoyant à l'activité de faire du neuf ou remettre à neuf, l'épithète *καινός* pour dire qu'un monument est neuf est plus rare. Aux époques classique et hellénistique, elle intervient sporadiquement, parfois dans des cas où l'on veut prévenir l'endommagement de nouveaux édifices : *καινός* est une façon de préciser, avec d'autres épithètes, le monument en jeu, mais aussi peut-être de souligner la gravité du délit<sup>103</sup>. Hippocrate l'emploie dans ses *Épidémies* pour qualifier un rempart à Thasos et préciser ainsi le lieu de résidence d'un malade : la question se pose de savoir s'il s'agit d'un rempart véritablement nouveau ou rénové comme quand on dit le Pont Neuf ou le New College<sup>104</sup> ; dans un papyrus de la basse époque hellénistique, un édifice thermal est ainsi qualifié de neuf par rapport à un établissement plus ancien<sup>105</sup>.

À l'époque impériale, les édifices qualifiés de *καινός* ne sont guère plus nombreux. Dans un contrat sur papyrus de 48 apr. J.-C., l'adjectif indique l'état neuf de la maison du propriétaire<sup>106</sup> ; dans un certificat

<sup>97</sup> Diocésarée/Uzuncaburç (Heberdey-Wilhelm, *Kilikien*, n° 166, tournant II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.), à propos de la réfection d'une toiture posée sous Séleucus Nicator.

<sup>98</sup> *I. Pergé* 193, fin de l'époque antonine.

<sup>99</sup> Délos (*I. Délos* 508, ca 230 av. J.-C.).

<sup>100</sup> Liste des mots de la famille de *καινός* dans A. D'ANGOUR 2011 (n. 89), p. 253.

<sup>101</sup> Apollonia/Uluborlu, Phrygie (*MAMA* IV 149, 1069/1070 apr. J.-C.), cf. Aizanoi, *MAMA* IX 557, 1005 ; Myra, *CIG* 8707/8708 (*I. Chr. Asie Mineure* 291), 1042/1043 ; Nicée, *I. Mus. Iznik* 482, 1207/8, Oitylon, *CIG* 8767 (J. et L. ROBERT, *BE* 1964, 192), 1331/2, etc. Pour l'association à l'idée d'embellissement, voir Ikonion (dans N. A. VEIS, *Die Inschriften-aufzeichnung des Kodex Sinaiticus Graecus 508 (976) und die Maria-Spilästissa-Klosterkirche bei Sille (Lykaonien)* [1922], p. 6-7, 1288/1289).

<sup>102</sup> Mégare (*IG* VII 26, 472-494 apr. J.-C.).

<sup>103</sup> Amorgos, Arkésinè (*IG* XII 7, 1, v<sup>e</sup> s. ?). Milet (*I. Delphinion* 32, début de l'époque hellénistique).

<sup>104</sup> J. JOUANA, « La médecine hippocratique et les fouilles de Thasos », *REG* 127 (2014), p. 29-54 : 39-41. Le passage en question est numéroté B n° 2 (= A + B n°16).

<sup>105</sup> *P. Hells.* 1.2 (ca 195-192, Arsinoïte), ἐν τῷ καλουμένῳ Ἀριστοδήμου καινῶν βαλανείοι, « dans les nouveaux bains dits d'Aristodèmos ». Cf. l'article de D. et G. Ackermann à paraître dans la *REA*, rétablissant dans un nouveau décret d'Érétie du début du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. un *kainon stadion* s'opposant à un *archaion stadion* déjà connu.

<sup>106</sup> *P. Mich.* 5.332 (Tebytnis).



de travail de 77/78 (?) apr. J.-C., un canal nouvellement construit<sup>107</sup>. On peut hésiter sur l'identité du « nouveau gymnase » d'Éphèse, qui apparaît dans deux inscriptions, et sur la compréhension de la façon dont on le désignait autour de 105 apr. J.-C. Soit il s'agit du gymnase du port, le premier d'une série de grands complexes qualifiés aujourd'hui de « thermes-gymnases », gymnase qui, au moment de sa construction sous Domitien, était encore novateur par sa forme monumentale, soit il s'agit déjà du gymnase du théâtre ou du gymnase est, mis en chantier probablement sous Hadrien, avant celui de Vadius entre 147 et 149 : on aurait indiqué le plus récent d'une série qui s'étoffait<sup>108</sup>. Enfin notre « nouveau théâtre » n'est pas tout à fait sans parallèle : un papyrus nous livre un document de banque contemporain qui évoque la construction en cours d'un *καινὸν θέατρον*<sup>109</sup>.

Plus tard dans l'époque impériale, l'épithète qualifie le monument –, ce qui montrerait peut-être aussi que l'on bâtissait sur nouveaux frais, alors que l'on réutilisait les constructions et les matériaux que l'on entretenait ou remaniait : c'est déjà du reste ce qui distinguait le nouveau théâtre de Magnésie. Dans la première moitié du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C., on trouve aux carrières de Kertassi en Basse Nubie un « président (*προστάτης*) du nouveau sanctuaire de la maîtresse Srouptichis » avec référence probable à la fondation (*καθίδρυσις*) récente, en 214, du sanctuaire d'une Isis locale ; ou encore un « président du nouveau lieu de réunion des komastes (*κομαστήριον*) », une probable salle de banquet construite ou rénovée<sup>110</sup>. Dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> s., une inscription de Chalcis d'Eubée mentionne une « nouvelle exèdre »<sup>111</sup> tandis qu'un texte de Gortyne nous apprend que le « nouveau prétoire » a été construit depuis les fondations<sup>112</sup>.

Pour les théâtres de Magnésie, l'opposition entre le premier et le nouveau était claire et on peut la rapprocher de la distinction par le même adjectif, avant l'époque impériale, de monnayages récents par rapport à d'autres existant antérieurement<sup>113</sup>. Il ne s'agissait sans doute

<sup>107</sup> P. Mich. 15.690.

<sup>108</sup> I. Ephesos 3066, ca 105 ; I. Ephesos 938, contemporaine (?). Sur la chronologie des thermes-gymnases éphésiens, M. STESKAL *et al.*, *Das Vadiusgymnasium in Ephesos* (2008), p. 2.

<sup>109</sup> VPB IV 79, cf. VPB IV 74 et D. HAGEDORN, « Zwei Heidelberger Papyri », *ZPE* 14 (1974), p. 277-283.

<sup>110</sup> Fr. ZUCKER, *Von Debod bis Bab Kalabsche* (1912) III 128, L363, 213-220 apr. J.-C. ; 105, L324, 222-226 apr. J.-C. Voir E. DERONNE, *Recueil des inscriptions grecques de Kertassi en Nubie* (1992), 27 (plutôt 221 apr. J.-C. environ, cf. 12 pour la *καθίδρυσις* du sanctuaire), 44 (plutôt 248 apr. J.-C.).

<sup>111</sup> IG XII 9, 907, 359 apr. J.-C.

<sup>112</sup> I. Cret. IV 284a et b, 381-383 apr. J.-C.

<sup>113</sup> F. Xanthos X, p. 65-72.

pas, à la différence des monnaies, d'indiquer que le nouveau remplaçait l'ancien, car ce dernier ne fut pas abandonné, mais rénové : Magnésie était au nombre des cités où deux théâtres coexistaient à l'époque impériale. On ne cherchait sans doute pas à remplacer un monument vieilli par les ans par un nouveau, flambant neuf, à en juger par l'incessante restauration et adaptation à de nouveaux usages de monuments vieux de plusieurs siècles, avec emplois laissés apparents de matériaux anciens. Sans doute voulut-on simplement distinguer le théâtre pour lequel les deniers avaient été déboursés, alors que les deux se trouvaient en travaux à l'époque impériale.

Si cette explication simple s'impose, l'expression, rare, n'était pas tout à fait sans connotations, qui plus est dans une inscription honorifique où tout est exalté et tend à l'hyperbole. Καινός préféré à νέος pouvait signifier « nouveau », mais aussi « nouvellement inventé, qui innove, inattendu », de même que le dérivé καινότης signifie la « nouveauté », mais aussi l'« innovation » en attique (DELG, s. v. καινός). Ainsi Aristote opposait les « nouvelles comédies » (καιναί) de son temps aux παλαιαί, « anciennes » (*Éthique à Nicomaque*, 1128 a 23). À l'époque hellénistique, l'adjectif καινός s'imposa pour désigner de nouveaux concours<sup>114</sup> consistant en des créations dans les genres dramatiques traditionnels, et non en de simples reprises. Καινός qualifiait couramment aussi des pièces, νέος, le genre<sup>115</sup> : la cité de Magnésie elle-même récompensait des poètes de nouveaux drames (ποιηταὶ καινῶν δραμάτων), tragédies, comédies ou drames satyriques (τραγωιδῶν, κωμωιδῶν, σατύρων) aux Rhômaia (*I. Magnesia* 88a-b, 167-100 av. J.-C.). Enfin l'adjectif pouvait renvoyer aux danses nouvelles d'un acteur reconverti à la gladiature (*I. Stratonikeia* 1494, III<sup>e</sup> s. apr. J.-C. ?). Un théâtre qualifié de καινός aurait-il été un théâtre adapté aux nouvelles pièces ou aux nouveaux spectacles ? On ne saurait en faire une loi générale, car les anciens genres perduraient et les créations impliquaient une production littéraire nouvelle plutôt qu'une révolution dramaturgique. Du reste l'emploi de l'adjectif καινός à propos d'un monument était loin d'être aussi systématique que dans la classification des épreuves de concours. On ne saurait non plus y voir une organisation singulière, car, là où il existait plusieurs théâtres, rien n'indique une conception différenciée des espaces scéniques : on se demandera ce qu'il en était à Magnésie.

<sup>114</sup> C'est le concours qui est qualifié de καινός dans l'expression τραγωιδῶν ὁ καινὸς ἄγων, bien attestée à l'époque hellénistique à Athènes (*IG* II<sup>2</sup> 1042d, ca 41/40 av. J.-C., 1223, après 167 av. J.-C., 1299, après 236/235, l. 31, *I. Eleusis* 196, l. 31, 234 av. J.-C., *I. Milet* 1038, 180-160 av. J.-C., etc.).

<sup>115</sup> Ainsi la παλαιά/μέση/νέα κωμωδία (*LSJ*) selon la tripartition alexandrine.

L'adjectif *καινός* frappait sans doute d'autant plus que les théâtres construits *ex nihilo* étaient très rares en Asie Mineure à l'époque et qu'il s'agissait en particulier de théâtres plus latins que les autres, par les personnes impliquées et les formes adoptées. On peut penser notamment à celui d'Aspendos en Pamphylie, construit d'après le testament de deux citoyens romains (*CIG* 4342d, *IGR* III 803, *CIL* III 231a), ou à celui de Nicée, dont nous avons déjà évoqué (*supra*, p. 427) le chantier supervisé par Pline le Jeune. Tous deux comptent parmi les théâtres les plus latins d'Asie Mineure. Un « nouveau théâtre » avait donc peut-être quelque chose de non seulement nouveau, mais aussi de prodigieux dans le paysage général, tel l'*amphitheatrum novum* restitué dans la dédicace flavienne du Colisée<sup>116</sup>. L'adjectif, que l'on rétablit, non sans audace, dans la lacune, indiquerait, de même que les *nova opera* de Suétone (*Vespasien*, IX 1), non seulement que cet amphithéâtre succédait à d'autres, mais qu'il était novateur du point de vue des matériaux, des dimensions et des techniques, et même révolutionnaire, si l'on pense au sens de *res novae* en latin. En comparaison du « colosse » de Rome, on pourrait se demander en quoi l'édifice magnète pouvait paraître nouveau ou être conçu comme nouveau, et si on n'y voyait pas une nouveauté essentielle, au-delà de la contingence de la succession temporelle.

## 2. Un théâtre novateur par ses techniques et sa morphologie

Le nouveau théâtre de Magnésie était novateur par ses innovations techniques exceptionnelles en Ionie et en Asie Mineure : podium creux et substructures voutées en canonnière portant les gradins qu'on avait sans doute le projet de développer bien davantage. Une certaine audace architecturale régnait chez les héritiers d'Hermogénès, l'architecte du temple d'Artémis : ainsi de la forme de « Theatermotiv » que nous avons observée pour l'odéon, qui ne paraît rencontrer de parallèle en Asie Mineure que dans l'exceptionnel théâtre de Nicée<sup>117</sup>. On observe par ailleurs une recherche extrême d'originalité : au nouveau théâtre, on rivalisa avec les gradins du théâtre hellénistique de Métropolis et leurs pattes de lion ou de griffon en bordure des escaliers, toutes différentes<sup>118</sup>, tandis qu'au stade, le goût de la *varietas* allait jusqu'aux dauphins ou aux bovidés au même emplacement, à l'extrémité des

<sup>116</sup> *CIL* VI 40454a1, G. ALFÖLDY, « Eine Bauinschrift aus dem Colosseum », *ZPE* 109 (1995), p. 195-226 : 215-216.

<sup>117</sup> Monographie récente sur le monument : A. K. ÖZ, A. EKIN MERİÇ, *İzmir Roma Tiyatrosu* (2021).

<sup>118</sup> R. MERİÇ, *Metropolis, City of the Mother Goddess* (2004), fig. p. 84 et 88. Trente-six photographies de détail des pattes de lion et de griffon du « theatron » de Magnésie dans O. BİNGÖL 2005 (n. 6), p. 242-243.

gradins<sup>119</sup>. Cette originalité magnète faisait sans doute écho à un certain goût de l'innovation que l'on observe aussi bien au théâtre de Milet, dont on sait, par une inscription fameuse (*I. Milet* 935), que les ouvriers désemparés par les projets fous de leur architecte en vinrent à consulter l'oracle de Didymes sur leur faisabilité.

Au nouveau théâtre de Magnésie, on adopta une forme nouvelle, avec un *πεδάλιον*, qui, contrairement à ce que l'on a pu imaginer<sup>120</sup>, faisait défaut à l'ancien théâtre, doté simplement d'une orchestra à circulation périphérique décaissée de 0,60 m par rapport au centre, soit 1 m environ sous le niveau du premier repose-pieds<sup>121</sup>. Ce *πεδάλιον* était parent de podiums qui furent au cœur d'une reconfiguration d'ensemble des grands théâtres d'Ionie, Milet et Éphèse notamment<sup>122</sup> : dans ces théâtres, le podium constituait une surélévation de la circulation bordant traditionnellement l'orchestra, communiquant avec les petits côtés de la scène où débouchaient de nouvelles parodos surélevées, si bien que, pour les artistes comme pour les spectateurs, le niveau de référence se trouvait à cette hauteur, et non plus dans l'orchestra. Au nouveau théâtre de Magnésie, on peut se demander si une configuration de ce type n'était pas envisagée, avec un bâtiment de scène barrant l'orchestra et des parodos édifiées jusqu'au niveau de l'estrade : en tout cas, on n'avait pas prévu l'espace pour des parodos en terre battue donnant directement dans l'orchestra, et quelques vestiges de grand appareil pourraient relever d'accès latéraux surélevés. Mais le théâtre n'était pas pour autant une copie conforme de celui de Milet, comme suffit à le montrer le double escalier axial aménagé dans le podium, dispositif très original, mais qui peut être rapproché du théâtre d'Éphèse où une paire d'embrasures de part et d'autre de l'axe du parapet dans l'orchestra étaient alignées sur les deux seuls escaliers traversant le podium, qui fournissaient un accès direct à la loge centrale<sup>123</sup>.

L'un des intérêts de notre inscription est qu'elle nous fournit le nom du podium magnète : *πεδάλιον*. Ce mot était jusqu'ici un *hapax legomenon*,

<sup>119</sup> O. BINGÖL 2020 (n. 9), p. 116.

<sup>120</sup> Sur la théorie insuffisamment fondée d'une orchestra transformée en bassin voir D. DE BERNARDI FERRERO 1970, (n. 86), p. 101-102, A. BERLAN-BAJARD, *Les spectacles aquatiques romains*, 2006, p. 549-550, après G. TRAVERSARI, *Gli spettacoli in acqua nel teatro tardo-antico* (1960).

<sup>121</sup> Les niveaux relevés l'excluent, de même que l'emplacement restituable des piédestaux hellénistiques (*I. Magnesia* 92a et b, 129) constituant la tête des murs de soutènement antérieurs du koilon : W. DÖRPFELD *et al.*, « Ausgrabungen im Theater von Magnesia am Maiandros », *AM* 19 (1894), p. 1-92 : 5-6, 87, pl. I.

<sup>122</sup> Nous développons ce sujet dans un article sur l'évolution des accès aux théâtres d'Ionie à l'époque impériale, à paraître dans les actes de la journée d'études *Entrez au théâtre !* organisée à Lyon le 18 janvier 2020 par D. Fellague et J.-Ch. Moretti.

<sup>123</sup> R. HEBERDEY *et al.*, *Das Theater* (1912), fig. 6.

attesté uniquement au théâtre d'Aphrodisias, dans la dédicace du placage d'un πεδάλιον par M. Aur. Ménestheus Skopas. Cette inscription fut gravée sous Caracalla sur les orthostates en marbre du podium entourant l'orchestra depuis la phase de construction flavienne d'Hermas, fils adoptif de Molossos, quelques décennies avant la construction du nouveau théâtre de Magnésie : podium et πεδάλιον ne faisaient donc probablement qu'un<sup>124</sup>. Si l'on suit cette chronologie et cette traduction, il faudrait en déduire que la dédicace correspondrait à une réfection sévérienne du revêtement du podium préexistant, qui n'aurait pas été caractérisée comme telle : un remploi de la bordure de l'orchestra comme plinthe du podium est daté plutôt de la phase de Zélos (139-161 apr. J.-C.)<sup>125</sup>. L'occurrence magnète du terme assure en tout cas qu'il ne s'agit pas d'un mot isolé, création sans lendemain du novateur théâtre d'Aphrodisias, mais d'un terme technique assez précis employé dans un contexte spatio-temporel restreint.

Concernant le mot grec πεδάλιον, on peut d'abord penser à un rapprochement avec le latin. On y rencontre en effet le terme comme nom commun (*pedalion*, -ii, n.), avec un sens botanique, celui de la renouée (Pseudo-Apulée, *Herbier*, 18). Comme nom propre, il désignait un cap de Carie (*Pedalion*, [-um], ii, n.), formant promontoire, non loin du site antique de Lydai<sup>126</sup>. Au féminin, on connaît aussi une *Pedalie*, es, ville de Cilicie, d'après une liste de Pline l'Ancien<sup>127</sup>. En grec il faut cependant distinguer deux termes. Notre πεδάλιον est tiré de la racine de πούς, ποδός, « pied », avec vocalisme *e* plus rare que *o*, qui donne d'abord πέδον, « sol, ce sur quoi l'on pose le pied », puis, comme dérivés de ce dernier terme, non seulement πεδίον, « plaine », l'adjectif

<sup>124</sup> I. *Aphrodisias* 2007, 8.115, ca 212-217 : τὴν μετασκοῦτλωσιν τοῦ πεδαλίου τοῦ θεάτρου. Dans le corpus, la traduction de cette expression est omise. L'identification du πεδάλιον au podium faisant office de support à l'inscription était admise par J. M. REYNOLDS, « Epigraphic Evidence for the Construction of the Theatre », dans R. R. R. SMITH, K. T. ERIM (éds), *Aphrodisias Papers* 2 (1991), p. 15-28 : 20. Cf. Fr. SEAR, *Roman Theatres* (2006), p. 6. *Contra* « le pavement du sol du théâtre » dans N. DE CHAISEMARTIN *et al.*, *Le théâtre d'Aphrodisias : Les structures scéniques* (2017), doc. 11, p. 187, cf. p. 45 (« un repavage du sol de l'arène »). Mais selon L. Robert (« Deux inscriptions d'Iasos », *REG* 70 [1957], p. 361-375 : 332, n.1), σκούτλωσις s'applique mieux au revêtement de mur que de sol. *Contra* cependant I. *Aphrodisias* (2007) 8.85, 139-161 apr. J.-C. : τὴν σκούτλωσιν τοῦ τοίχου καὶ τοῦ ἑδάφους.

<sup>125</sup> N. DE CHAISEMARTIN *et al.* 2017 (n. 124), p. 43.

<sup>126</sup> Pline l'Ancien, V 103 ; Pomponius Mela, I 81. Pour une hypothèse de localisation, voir la carte côtière dans P. ARNAUD, « La Lycie et la Carie du Stadiasme », *AnatAnt* 19.1 (2011), p. 411-432, fig. 2, qui situe le Πηδάλιον ἄκρωτήριον au nord-est de la péninsule de Lydai, comme dans l'atlas Barrington (65 A4). La localisation n'est pas tout à fait la même que celle du *Digital Atlas of the Roman Empire*, qui le situe à la pointe sud.

<sup>127</sup> Pline l'Ancien, V 92 : regio Celenderitis cum oppido, locus Nymphaeum, Soloe Cilicii, nunc Pompeiopolis, Adana, Cibyra, Pinare, Pedalie, Al<a>e, Selinus, Arsinoe, <Io>ta<p>e, Dorion iuxtaque mare Corycos.

πεδανός, « plat, bas » (Nicandre, *Thériaques*, 226, 289), mais aussi πεδάλιον, que l'on pourrait ajouter au DELG. Le suffixe -άλιον se retrouve dans d'autres dérivés neutres comme κο(υ)ράλ(λ)ιον ou κοράλιον, de κόρος ou plutôt κόρη, et σπυριδάλιον, de σπυρίς. Selon W. Petersen, ce suffixe de dérivation, qui n'avait pas à l'origine un sens diminutif, dut se trouver agrégé à -ίον par analogie avec les diminutifs de noms en -άλ, comme κεφάλιον, de κεφαλή, φιάλιον de φιαλή<sup>128</sup>.

Il existe d'autre part, un πηδάλιον, « rame qui sert à gouverner, gouvernail » formé sur πήδον, probablement tiré aussi de πούς, avec vocalisme *e* long, qui signifie « plat de la rame, rame ». Selon le DELG, s. v. « πηδόν », il faut « peut-être supposer \*πηδάλον tiré de πηδόν avec le même suffixe que πέταλον, ρόπαλον, σκύταλον, etc., qui ont également fourni des dérivés en -ιον ; inversement s. v. σκυτάλη, il faudrait déduire de l'existence de σκύταλον (ou σκυτάλη) « bâton, massue, bois rond » d'où σκυτάλιον « petit bâton, flûte, poi-gnée » (emprunt latin : *scutula*), un \*σκύτος, base de σκυτάλη. S. v. « πετάννυμι » cependant, le DELG indique que πέταλον est formé sur un radical πετα- de πετάννυμι avec suffixe -λ-. Reste que l'analogie a certainement joué un rôle dans les séries de termes suivantes : πέδον/πεδάλιον ; κόρη/κοράλλιον ; σπυρίς/σπυριδάλιον ; πήδον/\*πηδάλον/πηδάλιον ; πέταλον/πέταλιον ; ροπή/ρόπαλον/ροπάλιον ; \*σκύτος/σκύταλον/σκυτάλιον.

En tout cas, une origine latine de notre πεδάλιον est à exclure. Le dictionnaire *Gaffiot* distingue certes deux entrées pour *pedalion*, le nom commun *pēdālīōn*, ἦ, n., à sens botanique, et le nom propre *Pēdālīōn* (-um), ἦ, n., à sens topographique, tous deux donnés avec un *e* bref initial. Mais ces termes viennent en réalité du grec πηδάλιον : le premier, la renouée ou *proserpinaca*, s'orthographie πηδάλιον dans les manuscrits alphabétiques de Dioscoride<sup>129</sup>. De même, il faut certainement écrire avec un *e* long le toponyme carien comme c'est le cas aussi d'un autre cap formant promontoire au sud de Salamine de Chypre

<sup>128</sup> W. PETERSEN, *Greek diminutives in -ion* (1910), p. 254-255. Le linguiste parle d'un « real diminutive conglutinate – αλ(λ)ιον ». Voir aussi, sur la question du diminutif, le compte rendu de J. Vendryes dans *REG* 1912, p. 478-479. Sur κοράλλιον comme diminutif plutôt de κόρη, voir aussi ROBERT, *Noms indigènes*, p. 277-283 et une inscription (*I. Magnesia Sipylos* 140) mentionnant des κοράλλιοπλάσται, fabricants de poupées ou de figurines en terre cuite ou en cire (trad. française dans J.-P. WALTZING, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains* [1900], n° 145).

<sup>129</sup> M. WELLMANN (éd.), *Pedanii Dioscuridis Anazarbei, De Materia* (1958) : IV, 4 RV. Contrairement à ce qu'indique le *Gaffiot*, le terme *pedalion* ne figure pas dans la liste des synonymes du pseudo-Apulée selon l'édition récente de M. PRADEL-BAQUERRE (éd.), *Herbier: d'après le manuscrit H277* (2018), s. v. *herba proserpinaca*. Le *Gaffiot* doit reproduire une des nombreuses interpolations du texte de Dioscoride dans les manuscrits médiévaux de l'*Herbier*.

(Strabon, XIV 6, 3, cf. Ptolémée, V 14, 2 et *Stadiasme de Patara* 304 M<sup>130</sup>). Quant à notre *πέδαλιον*, rare en l'état de nos connaissances, il portait peut-être l'idée que le podium était, plutôt que le pied ou la partie inférieure du théâtre, surtout un espace où prendre pied, un niveau de circulation, un peu comme le mot plateau, qui, désignant d'abord une « forme de relief peu accidenté sur lequel on peut placer des troupes »<sup>131</sup>, finit par désigner, au théâtre, le plancher de la scène, et la scène elle-même.

Le choix de *πέδαλιον* ne laisse pas d'étonner : alors que le champ lexical du théâtre comprend essentiellement des mots grecs translittérés en latin (*σκηνή* donnant *scaena*, *προσκήνιον* *proscenium*, *παρασκήνιον* *parascaenium*, *ὄρχήστρα* *orchestra*, etc.)<sup>132</sup> complétés, pour les réalités nouvelles, de quelques mots latins translittérés en grec (*vela* donnant *βῆλα*, *siparia* *σειφαροι*, etc.), on n'a pas adopté le grec *πόδιον*, diminutif de *πούς* qui avait donné en latin *podium* selon le *Dictionnaire étymologique* d'Ernout et Meillet (2001), alors même que *πόδιο* est le grec moderne pour podium. À ce terme qui pouvait renvoyer à la notion de support pour les pieds<sup>133</sup>, on a préféré le terme grec rare *πεδάλιον*, alors même que *pedalion* ne semble pas avoir pris de sens architectural en latin : l'innovation terminologique se serait donc produite sur les chantiers de construction de théâtres grecs et ne correspondait certainement pas à une réalité technique du théâtre latin importée telle quelle. Le cas est rare, mais pas unique : *πέτασος*, nom commun qui pouvait désigner un chapeau à larges bords, est ainsi un autre terme qui s'est spécialisé dans le monde grec d'époque impériale pour désigner une nouvelle réalité de l'architecture théâtrale, qu'il s'agisse d'une forme sommaire de velums ou de l'auvent situé au-dessus de l'estrade<sup>134</sup>.

En latin, c'est bien *podium* que l'on employait pour se référer dans les édifices de spectacle à arène, au podium entourant cette arène. Ainsi Néron, à l'amphithéâtre, prend place sur le podium, à la vue de tous<sup>135</sup>. On rencontre aussi le terme au théâtre, non pas chez Vitruve, qui désigne

<sup>130</sup> S. ŞAHİN, M. ADAK, *Stadiasmus Patarensis* (2007).

<sup>131</sup> *Dictionnaire de l'Académie française*, 1718.

<sup>132</sup> On notera que Vitruve (V 6, 8) ne translittère pas un terme comme *περίακτοι*, désignant une machine utilisée dans certains théâtres grecs.

<sup>133</sup> K. PREISENDANZ *Papyri graecae magicae* (1974), n° 77 (II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.) : οὗ ἔστιν ὁ οὐρανὸς θρόνος καὶ αἴθρα κομμαστήριον, ἡ δὲ γῆ τὸ πόδιον ἰου ἰου, « ὁ toi qui as le ciel pour siège, l'air pour salle de réunion, la terre pour repose-pieds ».

<sup>134</sup> J.-Ch. MORETTI, « Πέτασος et la dénomination grecque des velums », *AnatAnt* 2 (1993), p. 133-158.

<sup>135</sup> Suétone, *Néron* 12. Cf. Pline l'Ancien, XXXVII 3, 11, §45 (sous Néron, à l'amphithéâtre), Juvénal, II 147 (à propos d'un personnage de haute naissance, Gracchus, qui s'est abaissé jusqu'à descendre lui-même dans l'arène).

ainsi les piédestaux portant les colonnes du front de scène (V 7), mais dans des inscriptions. Au théâtre de Leptis Magna, la double dédicace en 92 apr. J.-C., d'une *ara* et d'un *podium* sur l'autel de l'orchestra d'une part, d'un *podium* et d'une *ara* sur le parapet entourant l'orchestra d'autre part, consacrerait peut-être bien, non l'autel et sa base, mais l'autel et le parapet : cela expliquerait l'inversion de l'ordre des mots selon l'emplacement de l'inscription<sup>136</sup>. Le terme *podium* ne correspondrait pas alors à notre podium, c'est-à-dire à une construction en volume avec mur de soutènement ou de façade, mais plutôt à un simple parapet, ce que l'on appelle parfois à tort « balteus »<sup>137</sup>. Le nom *podium*, sans doute courant pour les théâtres latins, se retrouve en Italie au théâtre de Spoletium<sup>138</sup>, où l'orchestra est également entourée d'un mur, et à celui d'Aequiculi, édifice mal connu<sup>139</sup>.

Le terme *πεδάλιον*, que l'on rencontre dans un périmètre limité à l'intérieur de la Carie, à Magnésie du Méandre et à Aphrodisias, était-il le seul dans le monde grec à exprimer cette nouvelle réalité du podium de théâtre ? Un troisième dérivé de *πούς*, à vocalisme *o*, et suffixe *-ωμα*, *πόδωμα*, qui désigne en général le « sol » (d'un grenier par exemple), le « lieu où l'on pose le pied », est employé dans deux théâtres, où l'on peut discuter du sens spécifique du terme. Au théâtre sud de Gérasa, on l'a traduit par « pavement » ou « dallage de l'orchestra »<sup>140</sup>, alors qu'on s'attendrait plutôt pour cela à des termes de la famille de *στρώννυμι*, voire *σκουτλώω*. Ce pourrait tout aussi bien être, là encore, le mur de podium ; l'association de la dédicace à un relief de bouclier d'amazone pourrait renvoyer au caractère protecteur du podium. À Éphèse, dans une dédicace dressant la liste de travaux de construction ou de rénovation, ce serait, plutôt que le dallage de l'orchestra selon J. Pouilloux qui a étudié le cas de Gérasa, un élément du bâtiment de scène<sup>141</sup> mentionné entre le *προσκήνιον*, c'est-à-dire

<sup>136</sup> *IRT*<sup>2</sup> 318 (sur l'autel), probablement 92 apr. J.-C. : *aram et podi(um) d(e) s(ua) p(ecunia) f(acienda) c(urauit)* et 347 (sur le parapet), 92 apr. J.-C. : *podi(um) et aram d(e) s(ua) p(ecunia) f(acienda) c(urauit)*.

<sup>137</sup> Fr. SEAR 2006 (n. 124), p. 5-6.

<sup>138</sup> *CIL* XI 7872, tournant de notre ère, inscription erratique sur une dalle remployée dans le dallage de l'orchestra : ... *podiu[m]* ... Cf. *ibid.*, s. v. « Spoletium ».

<sup>139</sup> *CIL* IX 4133, *ILS* 5525a, première moitié du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. : [...]*L(ucius) Volu[s]ius... T(itus) Mall[ius]... Caius Pom[ponius] orchestram straverunt podium et tribun[al] et [statuam] I[ustitiae] Augustae decurionib[us] ... I[ud]os scaenicos quadriduo et [...]*.

<sup>140</sup> *I. Gerasa* 51, 81-83 apr. J.-C. : [ὕ]περ τῆς Αὐτοκράτορος [Δομιτιανοῦ] Καίσαρος Σεβαστοῦ [σοτηρίας] [τὸ] πόδωμα ἀνέθη[κ]εν ἡ πόλις, n<sup>o</sup> 12, fig. 33, J. POUILLOUX, « Deux inscriptions au théâtre sud de Gérasa », *Liber Annu.* 27 (1977), p. 246, J. POUILLOUX, « Une troisième dédicace au théâtre sud de Gérasa », *Stud. Bibliici Franciscani Liber Annu.* XXIX (1979), p. 276-278.

<sup>141</sup> Comme le pensaient W. Dörpfeld et Dittenberger, cités par R. HEBERDEY *et al.* 1912 (n. 123).



le front de scène à l'époque impériale<sup>142</sup>, et les tentures de scène (σειφάροι, calque du latin *siparia*), d'autant que l'inscription évoque aussi des λευκόλιθα qui conviendraient bien à des marbres de revêtement. L'idée qu'il s'agisse de l'estrade, qui se foule, selon un terme qui serait un synonyme de λογεῖον<sup>143</sup>, est ingénieuse et entre bien dans la chronologie du théâtre. Reste une hypothèse beaucoup moins explorée qu'on ne peut écarter<sup>144</sup> : le mur de podium, qui serait lui aussi plutôt réparé que construit.

En tout cas le ou les termes tirés de πούς pour désigner le podium en grec se distinguent nettement d'autres, se référant également à la clôture de l'orchestra par des constructions, θωρακεῖον (= θωράκιον) et κάνκελλοι.

Θωρακεῖον, qui pouvait signifier « cuirasse », désignait aussi divers parapets (e.g. *I. Smyrna* 683) et en particulier au théâtre, dans le cas de celui du centre de Hiérapolis, au II<sup>e</sup> s. apr. J.-C., le podium à l'arrière de la circulation du diazōma<sup>145</sup> et le même élément, ou le podium surmonté d'un parapet bordant l'orchestra du théâtre de Larissa en Thessalie, au II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s.<sup>146</sup> Contrairement à πεδάλιον, le terme θωρακεῖον évoque une membrane protectrice verticale, et non un élément sur lequel on peut poser le pied : dans les deux cas, on n'a pas de circulation sur le θωρακεῖον, mais au pied du θωρακεῖον.

Πεδάλιον se distingue bien aussi des κάνκελλοι, l'un de ces termes translittérés du latin, ici *cancelli*, diminutif de *carceres*, qui désigne de façon générale une barrière à barreaux, à treillis ou une balustrade. On le rencontre dans les édifices de spectacle, déjà chez Ovide, quand, au cirque, le séducteur invite sa voisine à poser ses pieds entre les barreaux<sup>147</sup> ; et en particulier au théâtre, peut-être celui de Pompée<sup>148</sup>, et certainement à celui d'Ammaedara, actuelle Haïdra en Tunisie, sous

<sup>142</sup> J.-Ch. MORETTI 2010 (n. 36), p. 151, n<sup>os</sup> 26, 59, 76, 105, 113, 115.

<sup>143</sup> *Ibid.*, n<sup>o</sup> 76, Chr. MAUDUIT, J.-Ch. MORETTI, « The Greek Vocabulary of Theatrical Architecture », dans R. FREDERIKSEN *et al.* (éds), *The Architecture of the Ancient Greek Theatre* (2015), p. 119-129 : 126.

<sup>144</sup> Hypothèse non argumentée dans E. CSAPO, W. J. SLATER, *The Context of Ancient Drama* (1994), n<sup>o</sup> 120 : « ? front wall of the seating ? »

<sup>145</sup> Fr. D'ANDRIA, T. RITTI, *Hierapolis II, le Sculture del teatro* (1985), p. 115-116, n<sup>os</sup> 2.4-5 ; T. RITTI, « Iscrizioni pertinenti all'edificio teatrale di Hierapolis », dans D. DE BERNARDI FERRERO *et al.* (éds), *Il teatro di Hierapolis di Frigia* (2007), p. 389-439 : 421-422, « Iscrizioni pertinenti all'edificio teatrale di Hierapolis » ; J.-Ch. MORETTI 2010 (n. 36), n<sup>os</sup> 85-86.

<sup>146</sup> Voir le mémoire inédit d'habilitation de R. BOUCHON, *Théâtre, spectacles et société à Larissa*, soutenu le 15 janvier 2021 à Lyon 2, p. 188-190 du manuscrit.

<sup>147</sup> Ovide, *Les Amours*, III 2, 63 : *Sed pendent tibi crura. Potes, si forte iuuabit, cancellis primos inseruisse pedes.*

<sup>148</sup> F. COARELLI, *L'Area sacra di Largo Argentina* (1981), p. 120-121, n<sup>o</sup> 38, pl. XLIV 4 : [...]*us theatr[...]* *cancellis [...]**ptius [...]* (AE 1981, n<sup>o</sup> 44).

Dioclétien : une inscription restituée nommerait des *[canc]elli* autour de l'orchestra et l'on conserve effectivement des scellements pour un parapet<sup>149</sup>.

Dans le monde grec, *κάνκελλοι* était courant pour désigner diverses barrières<sup>150</sup>. Pour ce qui est plus précisément des théâtres, on le retrouve à propos d'un parapet à Sidé. Dans cette cité, le mot est gravé sur le parapet même qui est l'objet de la dédicace<sup>151</sup>, au-dessus d'un podium bas, selon un modèle courant en Lycie-Pamphylie, comme à Patara et à Pergé, et que l'on peut rapprocher de celui de Larissa, à ceci près que le podium bas est plus soigné dans les édifices micrasiatiques. Il faudrait sans doute verser au dossier une inscription délaissée, gravée sur un bloc de gradin du troisième rang du théâtre d'Éphèse et classée dans la section « *Zirkus und Wagenrennen* » du corpus épigraphique<sup>152</sup>. On y dénombre trente *κάνκελλοι*, probablement trente orthostates du parapet bordant l'orchestra, et vingt-deux éléments associés, peut-être leurs bases, dont on compte quarante-quatre au total, soit le double : peut-être alors faudrait-il restituer *βαθμίδες* dans la lacune, les termes architecturaux admettant cette désinence étant peu nombreux.

En somme, on aurait deux mots au moins pour des dispositifs de clôture ne constituant pas en eux-mêmes une circulation : *θωρακεῖον*, mot grec auquel on a donné un sens architectural ; *κάνκελλοι*, calque du latin *cancelli*. Pour le podium, on n'a pas calqué le latin *podium*, pour lui préférer *πεδάλιον*, de la même famille sémantique. Peut-être avait-on un autre terme apparenté, *πόδωμα*.

Mais si l'on fait l'hypothèse que *πεδάλιον* et *πόδωμα* désignaient des composantes distinctes, on pourrait supposer que le premier correspondait au podium, étroite plateforme, et le second, au vaste plateau scénique. Pour le sens, *πεδάλιον*, dérivé de *πέδον*, évoquerait peut-être plutôt un niveau de sol et *πόδωμα*, rattaché plus directement à *πούς*, la surface scénique foulée par les acteurs, l'estrade. Cela pourrait convenir dans tous les théâtres en jeu, à Gérasa, à Aphrodisias, à Éphèse et à Magnésie. Ainsi ces termes apparentés sémantiquement

<sup>149</sup> *ILT* 461, sous Dioclétien (293-305) : [*Florentissimo*] *saeculo dddd(ominorum) nnnn(ostrorum) [[Dio]cletiani] et Maximiani A]ugg(ustorum) et Constanti et Maximia[ni nobb(ilissimorum) Caess(arum) ... canc]elli per orchestra(m) ambitum et casam [...] his die ludorum suorum propri(i)s HS [...]*

<sup>150</sup> Ce serait un terme voisin de *τρύφακτος* ou *δρύφακτος*, la barrière fixe, et de *κιγκλῖς*, la barrière mobile. *Κάγκκελος*, du latin *cancellus*, remplacerait *μάκελλον* à l'époque impériale pour désigner la barrière, la grille ou la clôture (R. GINOUVÈS, R. MARTIN, *Dictionnaire méthodique* [1998] II p. 19).

<sup>151</sup> *I. Side* 141 (II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> s.) : [ ... ] τοὺς κανκέλλους τῆ θεῶ [...]

<sup>152</sup> *I. Ephesos* 1197 : *κάνκελλοι λ' | [—]εζ κβ'*. Ht. lettres : 3,5-4 cm. Les éditeurs du corpus épigraphique ont sans doute vu dans *κάνκελλοι* des *carceres* de cirque, c'est-à-dire des stalles de départ.

auraient été voisins et complémentaires au théâtre, avec une réelle similitude morphologique : plateau scénique et podium étaient à même hauteur, formant le pied du théâtre, ou plutôt un sol surélevé devant le bâtiment de scène et les gradins. Dans certains théâtres, à Aphrodisias et encore plus à Éphèse, on avait, comme on l'a vu, poussé l'organicité jusqu'à les faire communiquer, en rehaussant de concert le niveau de circulation principal. De tels aménagements revenaient à repenser l'espace scénique traditionnel pour répondre à de nouveaux usages, notamment ceux de l'arène.

### 3. *De nouveaux usages : un édifice de spectacle polyvalent plutôt qu'un lieu culturel*

Sans doute le nouveau théâtre de Magnésie s'inscrivait-il dans le même mouvement. Il ne faudrait donc pas trop pousser la thèse de la singularité du « theatron ». Parmi les nombreux écrits consacrés par O. Bingöl au monument dont il est le meilleur connaisseur, nous ne retiendrons pas une hypothèse développée dans un article rédigé après la monographie proprement dite<sup>153</sup>. Partant de l'incompatibilité entre les sièges de proédrie dans le mur de podium et l'utilisation de l'orchestra comme arène, l'archéologue avait esquissé une interprétation culturelle, à partir de rares trouvailles erratiques liées à Artémis ou à Cybèle, de la restitution du nombre hypothétique de douze niches, comme les douze dieux de l'Olympe, ainsi que de celle d'un sanctuaire de Cybèle au-dessus du théâtre et de l'identification d'un tumulus présumé à l'introuvable tombe de Thémistocle. En ce qui concerne la présence de sièges honorifiques dans le podium, il nous semble plus pertinent de l'expliquer par la polyvalence de l'édifice : on y donnait peut-être des *monomachiai*, ou combats singuliers de gladiateurs, qui sont attestés à Magnésie à partir du règne de Claude, tandis que le stade, comme ailleurs, devait être plus adapté à des chasses ou à des combats de plus grande ampleur : à Aphrodisias par exemple, on a supposé un tel rapport de complémentarité<sup>154</sup>. Mais les épreuves musicales de concours comme ceux des Leukophryèna pouvaient aussi y avoir lieu<sup>155</sup> : notre évergète finance non seulement le *πεδάλιον* du nouveau théâtre, mais aussi les Leukophryèna.

L'exemple nous montre, si besoin était, que les théâtres grecs ne sont pas purement et simplement transformés en amphithéâtres : la proédrie intégrée au podium témoigne de la cohabitation des spectacles, de la

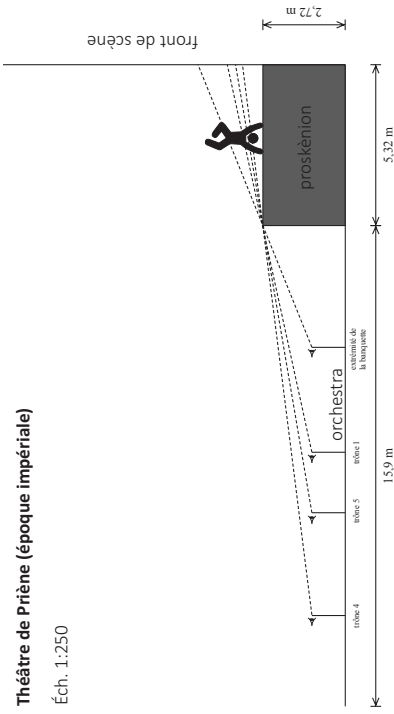
<sup>153</sup> O. BINGÖL, « The Conservation Work in the Theatron at Magnesia », dans F. MASINO *et al.* (éds), *Restoration and management of ancient theatres in Turkey* (2012), p. 69-78.

<sup>154</sup> K. WELCH, « The Stadium at Aphrodisias in Caria », *AJA* 102 (1998), p. 547-569 : 561-569.

<sup>155</sup> C'était du reste l'avis d'O. Bingöl dans un courriel du 20 mai 2021.

## Théâtre de Priène (époque impériale)

Éch. 1:250



## Théâtre de Milet (époque antonine)

Éch. 1:250

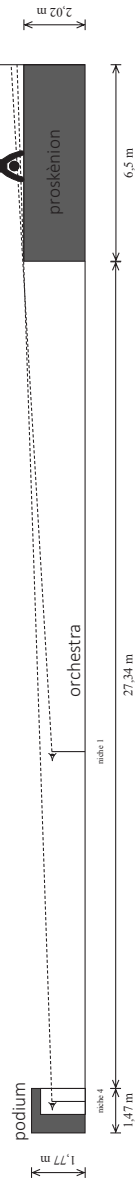


Fig. 8. Schémas comparant la visibilité vers la couverture du proskenion depuis les trônes de proédrie placés en bordure de l'orchestra du théâtre de Priène et les niches aménagées dans le podium de celui de Milet (éch. 1 : 250).

fusion des modèles et d'une certaine homogénéité dans la conception d'édifices polyvalents. Elle semble avoir connu cependant un assez faible succès : on peut supposer qu'à Milet, on installait des sièges portatifs dans les niches très ouvragées comparables à celles de Magnésie, mais cela reste rare, et un exemple comme celui de Rhodiapolis<sup>156</sup>, où le mur d'un podium bas servait de dossier à une banquette dans l'héritage de la proédrie, était bien différent. D'une proédrie intégrée au mur de podium à Milet, on aurait en tout cas eu une très bonne vue sur la scène, bien meilleure que depuis la proédrie dans l'orchestra d'un petit théâtre traditionnel comme celui de Priène, parce qu'à Milet le proskènon était plus bas et plus éloigné (fig. 8). Cependant, si, dans certaines conditions, on pouvait bien voir et se protéger du soleil, on ne pouvait pas être bien vu, ce qui explique sans doute en partie le manque de succès de ce type de places honorifiques.

Il serait périlleux d'aller plus loin sur l'usage de cet édifice, l'inachèvement n'aidant pas à se faire une idée complète de son espace scénique ou du système de circulation. Peut-être aussi les reliefs qui devaient être sculptés sur les panneaux laissés bruts du πεδάλιον (fig. 6) auraient-ils fourni quelques indices, comme ceux du stade au même emplacement<sup>157</sup>, qui laissent deviner que les usages de l'édifice s'étendaient bien au-delà des épreuves gymniques traditionnelles et qui montrent, par exemple, des combats en armes, des épreuves d'hippodrome, notamment de bige, ainsi que des cerceaux (τροχοί) munis d'anneaux cliquetants (λεπτοί κρίκοι) que les enfants guidaient à l'aide d'un crochet dans des courses<sup>158</sup>, comme on peut en trouver sur les représentations de cirques. Reste à s'interroger sur les causes de l'inachèvement du théâtre.

#### IV. L'essoufflement magnète

Les fouilleurs ont expliqué l'interruption des travaux par un glissement de terrain<sup>159</sup>, mais cela ne rend pas compte de la non reprise du chantier, à cet emplacement ou ailleurs, ni de l'abandon sans récupération

<sup>156</sup> B. ÖZDILEK, *Rhodiapolis tiyatrosu* (2012), p. 42-48, fig. 6-8, 17-28.

<sup>157</sup> O. BINGÖL, « Das Bildrepertoire der Podiumreliefs des Stadion von Magnesia am Mäander », dans *Folia in memoriam Ruth Lindner collecta* (2010), p. 178-185, O. BINGÖL, B. DREYER, « Archäologische und epigraphische Untersuchungen am Stadion von Magnesia am Mäander (2009-2012) », dans B. DREYER, H. ENGELMANN (éds), *Die Surveys im Hermos- und Kaystrostal und die Grabungen an den Thermen von Metropolis (Ionien) sowie am Stadion von Magnesia am Mäander* (2014), p. 145-162.

<sup>158</sup> V. DASEN, « Hoops and Coming of Age in Greek and Roman Antiquity », dans G. BROUGÈRE, M. ALLEN (éds), *Toys and Material Culture. Hybridisation, Design and Consumption* (2019), p. 1-21 (le relief magnète ne figure pas au nombre des sources mobilisées).

<sup>159</sup> O. BINGÖL 2005 (n. 6), p. 20-23.

de blocs de marbre blanc finis ou presque, alors même que notre inscription donne comme déjà construit et payé sur 10 000 deniers le mur de podium qui ne fut ni intégralement sculpté ni même entièrement monté (fig. 6). L'interruption paraît pour le moins brutale et s'explique peut-être par le fait que l'on se situait à un tournant décisif dans la compétition au long cours à laquelle se livraient les cités d'Ionie.

La cité de Magnésie jouissait en effet d'un glorieux passé agonistique depuis qu'une vaste campagne diplomatique lui avait permis d'accéder à la reconnaissance panhellénique de son concours des Leukophryèna et de l'inviolabilité de son territoire. Cela suivait certes la rénovation des Sôtéria de Delphes comme pentétériques en 246/245<sup>160</sup> ou la reconnaissance du concours des Asklēpieia et de l'asylie de Cos en 243<sup>161</sup>. Mais en Ionie, c'est sans doute Magnésie qui se trouva aux avant-postes, puisque, après une première tentative en 221/220 (*I. Magnesia* 15b), elle avait, en 208/207 (*I. Magnesia* 54), instauré un concours stéphanite, pentétérique et isopythique, Artémis Leukophryènè étant considérée comme la sœur jumelle d'Apollon Pythien. La même année ou presque, les Milésiens répliquèrent en refondant le concours d'Apollon Didyméen, vers 210 (*JG* XII 4, 153-154 = *I. Milet* 1052), au plus tard en 206/205 (*I. Delphinion* 145, l. 70-71). D'autres cités leur emboîtèrent le pas, telle Colophon, qui fit reconnaître ses Klaria vers 200<sup>162</sup>, date proche de la revendication de l'asylie pour le territoire de Téos (vers 203/202)<sup>163</sup>, sans que l'on sache si la reconnaissance des Dionysia lui était associée. C'est peut-être dans ce mouvement que furent institués les Théophania de Chios (201 ?)<sup>164</sup>, tandis que les (Pan)athènaia de Priène auraient pris une ampleur relative<sup>165</sup>.

Avec l'arrivée des Romains sur le devant de la scène politique, Magnésie tâcha d'entretenir sa prééminence agonistique en instituant d'importants Rhômaia, sans doute après Smyrne (Tacite, *Annales* IV 55-56),

<sup>160</sup> G. NACHTERGAEL, *Les Galates en Grèce et les Sôtéria de Delphes* (1977), p. 234-325.

<sup>161</sup> La traditionnelle date de 242 a été remontée en 243 dans D. BOSNAKIS, KI. HALLOF, « Alte und neue Inschriften aus Kos VI », dans *Chiron* 2021, p. 287-326, n° 45.

<sup>162</sup> P. DEBORD, P. FRÖHLICH, « Aigai d'Éolide et Colophon sur Mer : un nouveau fragment de l'inscription trouvée à Claros », *REA* 120 (2018), p. 339-365, C. P. JONES, « The Siege of Colophon and the Immunity of Claros », dans *ZPE* (2019), p. 137-146.

<sup>163</sup> P. HERRMANN, « Antiochos der Grosse und Teos », *Anadolu* 9 (1965), p. 29-159, RIGSBY, *Asyilia*, p. 283-325.

<sup>164</sup> A. G. PASPATIS, *Το Χιακόν γλωσσάριον* (1888), p. 418, n° 46 ; Fr. STUDNICZKA, « Aus Chios », *MDAI(A)*, 1888, p. 160-201 : 173, n° 14 ; Th. Ch. SARIKAKIS, « Οἱ ἐν Χίῳ παρεπιδημοῦντες Ῥωμαῖοι », *Χιακά Χρονικά* 7 (1975), p. 14-27, J. et L. ROBERT, *BE* 1981, 353 ; 1982, 364 ; P. S. DEROW, W. G. FORREST, « An Inscription from Chios », *ABSA* 77 (1982), p. 79-92 : 82, K. A. GARBRAH, « Notes on Inscriptions from Chios », *ZPE* 65 (1986), p. 207-210 : p. 208.

<sup>165</sup> ROBERT, *Hellenica* IX, p. 73-77.

qui se vanta de l'avoir fait dès 195, mais peut-être avant la création de la province d'Asie<sup>166</sup>, peut-être aussi avant Éphèse et Milet qui attendirent la réduction en province du royaume attalide. Dans la course à la reconnaissance impériale, la cité avait fait des débuts prometteurs : on y institua sous Claude des Megala Klaudièa (*I. Magnesia* 163), qui dans la région, après les Sébasta et les Kaisareia mis en place dans une série de cités et souvent associés à des concours anciens, constituaient le premier concours créé au nom d'un Empereur, bien avant ceux, plus nombreux, institués en l'honneur d'Hadrien.

Mais déjà Magnésie était en perte de vitesse : sous Tibère, en 26, dans la course à la néocorie, elle s'était vu refuser un temple du culte impérial car on l'avait jugée inférieure aux grandes cités de Milet, Éphèse et surtout Smyrne qui l'avait emporté, devenant la première à obtenir ce privilège, après Pergame en 29 av. J.-C. (Tacite, *Annales* IV 55-56). Ce n'est que sous Sévère Alexandre (222-235) qu'elle réussit à arracher une néocorie pour Artémis, après la bataille, alors que Smyrne se vantait d'être trois fois néocore et qu'Éphèse avait obtenu au total quatre néocories : les deux cités en étaient déjà à leur deuxième néocorie sous Hadrien, dans les années qui précéderent la mise en chantier du nouveau théâtre<sup>167</sup>. Il est manifeste que, dans le cadre de la province d'Asie, Magnésie céda progressivement le pas aux chefs-lieux de conventus, Éphèse, également capitale de province, Milet et Smyrne : les théâtres de ces trois cités qui se revendiquaient comme « métropoles »<sup>168</sup> connurent d'important travaux de Néron à Marc Aurèle, jusqu'à devenir parmi les plus grands du monde romain, avec un diamètre avoisinant les 150 m, qui pouvait rivaliser avec celui du théâtre de Pompée<sup>169</sup>. Ce sont ces cités qui cumulèrent non seulement les néocories, mais aussi les concours du Koinon d'Asie, dont les principaux, ou Megala Koina Asias, se succédaient de Smyrne à Pergame et de Pergame à Éphèse, ainsi que de multiples concours de culte impérial.

<sup>166</sup> Dans l'intervalle, en 170 ou peu avant, une petite cité comme Alabanda de Carie avait envoyé une ambassade à Rome pour faire reconnaître un temple et un concours dédiés à Rome (Tite-Live, XLIII 6, 5).

<sup>167</sup> B. BURRELL, *Neokoroi: Greek cities and Roman emperors* (2004), p. 38-85. A. HELLER, « Les bêtises des Grecs », 2006, p. 241-282.

<sup>168</sup> *Ibid.*, p. 283-305.

<sup>169</sup> Pour une première comparaison des diamètres des théâtres, voir A.-M. CHENAUVARD, *Théâtres antiques : leur grandeur comparée* (1880). Smyrne : 152 m selon O. BERG, O. WALTER, « Smyrna », *AM* 47 (1922), p. 8-24, 154 m selon A.-M. CHENAUVARD, *Voyage en Grèce et dans le Levant* (1858), pl. 51 ; Éphèse : près de 150 m selon Fr. KRINZINGER, P. RUGGENDORFER, *Das Theater von Ephesos* (2017), p. 467 ; Milet : 145,80 m de l'extrémité d'un mur de soutènement à l'autre selon Fr. KRAUSS 1973 (n. 81), pl. 21. Ces géants n'étaient pas sans concurrents en Asie Mineure, comme le théâtre de Tralles, au diamètre estimé à 148 m, tout proche de la cité de Magnésie, ou encore ceux de Cyzique (145 m) et de Périnthe-Héraclée (ca 140 m) d'après Fr. SEAR 2006 (n. 124), s. v.

Ce sont ces grands pôles supra-régionaux qui bénéficièrent le plus de l'« explosion agonistique » décrite par L. Robert<sup>170</sup> et marquée en Ionie par une histoire à plusieurs vitesses : dans une pareille compétition, la construction du nouveau théâtre semble une tentative quelque peu désespérée de se maintenir au niveau des plus grandes cités.

Les Magnètes élaborèrent-ils une stratégie consistant à tenter de s'équiper d'un théâtre aussi gigantesque que ceux de leurs puissants voisins, les grands chantiers venant s'insérer dans la stratégie d'entreprises diplomatiques de longue haleine ? On a tout lieu de le croire, si l'on suppose que le nouveau théâtre de Magnésie reprit au moins en partie les dimensions du théâtre de Milet. Mais ce n'est pas tout : on décida de construire un théâtre entièrement nouveau, solution qui ne fut adoptée dans aucune ville d'Ionie.

Nous avons avancé, puisque l'ancien théâtre ne fut jamais abandonné, qu'on voulait à Magnésie doubler l'équipement. Il est intéressant de s'interroger sur ces villes d'Asie Mineure – sans parler des sanctuaires – qui, à l'époque impériale, étaient équipées de plusieurs théâtres utilisables simultanément. Les quatre ou cinq théâtres de Constantinople ne surprennent guère<sup>171</sup>, là où les spectacles abondaient comme à Rome. Mais le fait est avéré aussi dans d'autres villes, notamment à Hiéropolis et à Laodicée, voisines phrygiennes, où les inscriptions sur les gradins de deux théâtres de taille moyenne attestent qu'y prenaient place les mêmes usagers, à la même époque, jusqu'à la fin de l'Antiquité<sup>172</sup>.

À Magnésie cependant, ce fut manifestement un échec. Retracer l'histoire de cet échec est complexe, car cela suppose que l'on reconstitue des scénarios projetés et non réalisés. Le cas des autres cités d'importance moyenne où un théâtre fut laissé inachevé est d'un faible secours : à Balboura en Lycie, le théâtre inférieur, également d'époque impériale, fut édifié après le théâtre supérieur hellénistique : L. Bier concluait en 1990, à propos de son inachèvement, qu'on ne pourrait le

<sup>170</sup> D. ROUSSET (éd.), « Les concours grecs (1982) », dans L. ROBERT, *Choix d'écrits* (2007), p. 35-45.

<sup>171</sup> Ils sont mentionnés dans les catalogues régionnaires, pour les régions I, II, X (théâtre ou odéon), XIII, XIV. Cf. F. W. UNGER, *Quellen der byzantinischen Kunstgeschichte* (1878), p. 102-103, 107-108, 283-285, W. MÜLLER-WIENER, *Bildlexikon zur Topographie Istanbuls* (1977), 18, 40, 55, Fr. SEAR 2006 (n. 124), s. v. Byzantium/Constantinople.

<sup>172</sup> Hiéropolis, théâtre du centre : Fr. KOLB, « Die Phylleninschriften im Theater », *ZPE* 15 (1974), p. 255-270, T. RITTI, *Fonti letterarie ed epigrafiche* (1985), Fr. KOLB, « Bemerkungen zu einer fragmentarisch erhaltenen Phylleninschrift im Theater von Hierapolis/Phrygien », *ZPE* 81 (1990), p. 203-206 ; théâtre nord : G. SCARDOZZI, « New data on the North Theatre in Hierapolis in Phrygia », dans F. MASINO *et al.* (éds) (2012), n. 148, p. 218-235 (attestation d'une tribu Rhômais comme au théâtre du centre, cf. Fr. KOLB 1974, T. RITTI 2007 (n. 139), p. 423. Laodicée du Lycos : C. ŞİMŞEK, M. A. SEZGIN, « The West and North Theatres in Laodicea », dans *ibid.*, p. 103-128 (cf. *I. Laodikeia am Lykos* 29-36).



comprendre qu'une fois l'histoire de la cité mieux connue<sup>173</sup>. À Cremna, cité pisidienne, le théâtre, resté inachevé si l'on en croit l'hypothèse de S. Mitchell représenterait un projet des premières années de la colonie romaine fondée en 25 av. J.-C., abandonné pour le théâtre du forum<sup>174</sup>. Notre étude invite à envisager le scénario inverse : comme à Magnésie et à Balboura, on aurait voulu construire un second théâtre, nouveau, avant de renoncer à ce projet. Au-delà de tel ou tel aléa ayant pu causer l'interruption du chantier, le fait qu'on ne le reprit pas s'explique sans doute par une certaine conjoncture économique, politique et sociale.

À Magnésie, il ne semble pas que tout se soit arrêté avec l'abandon du nouveau théâtre. L'activité édilitaire demeura importante à la haute époque impériale dans l'ensemble de la ville, qui fut équipée entre autres d'une basilique en bordure de l'agora (II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), de deux importants thermes-gymnases, d'un odéon, d'un aqueduc et d'un temple sur podium au nord du Lèthè, à la périphérie, tandis que le cœur urbain d'origine était rénové, avec l'aménagement de luxueuses latrines à l'Artémision et de propylées à l'agora, et que de nombreux monuments préexistants, en particulier les édifices de spectacle, étaient remaniés<sup>175</sup>. On pourrait plutôt penser qu'on abandonna le nouveau théâtre pour se concentrer sur d'autres monuments : plutôt que de construire *ex nihilo* un édifice puisant dans le modèle de celui de Milet pour le réinventer, on aurait remis au goût du jour l'ancien, de la même façon qu'on avait réaménagé ceux d'Éphèse et de Milet, notamment en surélevant les parodos, en remontant leur porte plus haut, de manière à les faire déboucher sur les petits côtés de la scène barrant l'orchestra plutôt que directement dans cette dernière. Mais on ne serait jamais allé jusqu'à y édifier un podium (voir *supra*, p. 447, n. 120). Quoiqu'il en soit, les bâtisseurs magnètes semblent s'être largement alignés sur le schéma évolutif des grands théâtres de la région. Il est aussi possible qu'on ait accordé la priorité au stade, qui mobilisa des quantités énormes de marbre dans ses vingt-cinq kerkis couronnées d'un portique in summa cavea. C'est le stade qui aurait permis de rivaliser avec les autres cités d'Ionie en tant qu'édifice de spectacle particulièrement polyvalent (voir *supra*, p. 454-456), peut-être au détriment des concours dramatiques et instrumentaux.

La chronologie précise demeure un exercice périlleux, mais on pourrait reconstituer ainsi la succession des événements : après l'échec diplomatique auprès de Tibère en 26, un affranchi de Claude peut-être, le père d'un dénommé Tiberius Claudius Zopas, tâcha de relancer la

<sup>173</sup> L. BIER, « The Lower Theatre at Balboura », *AnSt* 40 (1990), p. 69-79 : 79.

<sup>174</sup> S. MITCHELL, S. H. CORMACK, *Cremna in Pisidia* (1995), p. 75-76 : "a reasonable guess (but no more)".

<sup>175</sup> O. BINGÖL 2020 (n. 9).

dynamique agonistique en s'impliquant personnellement dans l'institution de Megala Klaudièa pentétériques dont il fut au moins agonothète. Une autre évergète locale, celle de l'inscription, s'investit dans le financement d'un nouveau théâtre adoptant une forme neuve. S'il s'agissait de répondre aux innovations de la voisine Milet, on peut penser que cela se produisit autour de 150 apr. J.-C.

Le glissement de terrain survint et les travaux furent si brutalement interrompus qu'on laissa non montés et non sculptés les blocs qui n'avaient peut-être été qu'en partie livrés, alors qu'ils avaient été payés sur les fonds de l'évergète. Le coup fut fatal, car aucune aide ne vint de l'intérieur ou de l'extérieur pour relancer un chantier manifestement trop ambitieux. Sans doute la pénurie d'évergètes se fit-elle sentir : le don de notre « héroïne », somme toute modeste à l'échelle de l'édifice, dut être isolé, et l'on peut soupçonner que nul ne se présenta pour financer un ruineux front de scène. La cité se serait alors contentée de rénover son ancienne panoplie d'édifices de spectacle, renonçant à l'augmenter d'un nouvel édifice, se concentrant sans doute à l'époque antonine sur les travaux à mener dans l'ancien théâtre et au stade. Les Magnètes semblent être alors définitivement rentrés dans le rang : nos sources laissent entrevoir une cité discrète en comparaison de ses prééminentes voisines, avec leurs immenses théâtres et leurs concours pléthoriques.

Le nouveau théâtre de Magnésie, conservé par un enfouissement rapide et prolongé, est peut-être en somme le meilleur monument de l'échec magnète : il nous apparaît aujourd'hui plus neuf que jamais, ruine paradoxale par son inachèvement, son absence d'usure, ses gradins vierges de toute écriture. Le demeura-t-il au fil des siècles ?<sup>176</sup> Son état de conservation plaide plutôt pour un enfouissement rapide et quasi intégral, tandis que la réaffectation de ses parties hautes à des activités artisanales aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> s. atteste un remploi utilitaire de l'édifice plutôt qu'une quelconque contemplation romantique de ruines qui semblent bel et bien avoir échappé aux voyageurs<sup>177</sup>.

## Conclusion

Le « nouveau théâtre » de Magnésie du Méandre, qui venait s'opposer à un plus ancien, ne laisse pas indifférent : non qu'il s'agisse d'un hapax architectural particulièrement original, encore moins d'un « theatron » cultuel, mais bien parce qu'il nous apparaît comme un véritable

<sup>176</sup> Cf. Ch. DAVOINE, *La ville défigurée. Gestion et perception des ruines dans le monde romain (I<sup>er</sup> siècle a.C. - IV<sup>e</sup> siècle p.C.)*, 2021.

<sup>177</sup> Avant la fouille n'émergeait guère des broussailles qu'une portion des dixième et onzième rangs : O. BINGÖL 2005 (n. 6), fig. 2.

théâtre, et de surcroît comme un théâtre revisité ; un théâtre innovant qui adopta des éléments novateurs d'un théâtre voisin, jusque dans l'exacte similitude de leurs dimensions, pour les projeter sur le schéma traditionnel du théâtre grec, de façon à créer une forme nouvelle, adaptée aux usages du temps ; un théâtre audacieux enfin, par lequel les Magnètes se risquèrent peut-être, dans une conjoncture qui tournait en leur défaveur, sinon à rivaliser avec les concours « œcuméniques » de la capitale de province, du moins à accomplir un dernier coup d'éclat, pour faire renaître, peut-être, la renommée panhellénique des Leukophryèna.

Jeanne CAPELLE  
*jeanne.capelle@ens.psl.eu*